

SIDOMRA

1966
50
ans
2016



*Depuis 50 ans à vos côtés,
nous prenons en main vos déchets.*

SOMMAIRE

1966 - 2016 : UN DEMI-SIÈCLE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	8
LA NAISSANCE DU SIDOMRA.....	11
LA RÉVOLUTION DES ANNÉES 1980	18
UN TOURNANT POUR LE SIDOMRA AVEC NOVERGIE	23
NOVERGIE INVESTIT DANS UN 3 ^{ÈME} FOUR	27
LA COLLECTE SÉLECTIVE GAGNE DU TERRAIN.....	28
TRI SÉLECTIF : L'AFFAIRE DE TOUS.....	29
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE	30
LE NOUVEAU CENTRE DE TRI.....	31
LE TERRITOIRE SE RECONSTRUIT AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ.....	34



LA MISE EN PLACE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT	38
DE NOUVEAUX SUPPORTS POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE	40
VERS UN 4 ^{ÈME} FOUR.....	43
L'ENVIRONNEMENT, LOCOMOTIVE DU SIÈCLE	48
UNE NOUVELLE VALORISATION DE LA CHALEUR.....	57
LE FUTUR PASSE PAR L'ÉLARGISSEMENT DU SYNDICAT.....	59
LE MOT DU PRÉSIDENT	60
LE SIDOMRA AU FIL DES ANS.....	64
LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL DEPUIS SA CRÉATION	66
QUAND L'ART S'INVITE AU SIDOMRA	73



Directeur de la publication

Joël Guin

Rédacteur en chef

Rémi Jullien

à partir des archives du SIDOMRA

Rédaction

Carine Martinez

Interviews

Carine Martinez

Conception/Réalisation/PAO

Sophie Masante

Crédits Photos

Carine Martinez

Sophie Masante

Eric Petitjean

Michel Gromelle

Vaucluse Matin

La Provence

Archives SIDOMRA - DR

Phototèques SUEZ

Dessins

Lionel Bleuset, architecte

Elcé

Infographie

Stéphane Jungers

Impression

Imprimerie ORTA -Avignon

Labelisée Imprim'vert

Mai 2016

Avertissement

Ce document a été réalisé en interne sur papier recyclé. D'éventuelles erreurs ou omissions peuvent en affecter le contenu, il est demandé au lecteur qui les relèverait d'en informer l'administration du Syndicat.

1966 - 2016 !!!

LE SIDOMRA FÊTE SES 50 ANS D'EXISTENCE...

1966 Le Vaucluse et sa capitale, Avignon, connaissent un essor démographique sans précédent !!! Département rural par excellence, compte tenu de sa situation géographique privilégiée, le Vaucluse s'urbanise, à vitesse «grand V»...

Avignon et sa région attirent et accueillent de plus en plus de population, de nouveaux quartiers sont en cours de création, de nouvelles cités fleurissent à Avignon, Le Pontet, Sorgues... C'est la période faste des «30 Glorieuses», durant laquelle l'expansion économique et la forte croissance modifient en profondeur les habitudes de vie et de consommation... On produit plus, on consomme plus et on jette plus !!! Très vite les poubelles débordent et les décharges municipales sont saturées. Il faut agir, la décharge de Courtine, tout comme les décharges des communes voisines, commencent à poser des problèmes sanitaires et environnementaux.

Les élus avignonnais de l'époque et à leur tête le maire Henri Duffaut, les maires voisins concernés, les ingénieurs cherchent des solutions techniques à cet épineux problème.

Très vite, la solution intercommunale s'impose, avec la création en avril 1966, d'un syndicat intercommunal, composé de toutes les communes qui veulent profiter de ce nouvel équipement moderne, et qui réglera durablement le problème de leurs déchets. Il portera le nom de Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon, en abrégé SIDOMRA.

Rapidement, la commune d'accueil du centre de traitement est retenue, Vedène au quartier des Saffranières, dont le maire de l'époque, Jacques Gontard, est favorable au projet.

2016 Le SIDOMRA envisage son évolution et son élargissement, propose de fournir de la vapeur verte et un réseau de chaleur pour la transition énergétique.

1966/2016 Un demi-siècle de relations entre Avignon, Vedène, les autres communes actuelles du SIDOMRA et TRIGA/NOVERGIE/SUEZ. C'est ce bout d'histoire que ce livret a l'intention de résumer en quelques 84 pages, photos, témoignages, logos, affiches, articles de presse... et veut ainsi témoigner de la mémoire et de l'activité de toutes les femmes et hommes qui concourent depuis 50 ans à cette (petite) histoire humaine :

Présidents, maires, élus, directeurs, ingénieurs, techniciens, secrétaires, opérateurs, ouvriers qui œuvrent quelquefois (et souvent) dans l'ombre, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, pour le bien-être et le confort de tous et la valorisation des déchets.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

L'équipe du SIDOMRA

A photograph of an industrial facility, likely a water treatment plant, featuring large cylindrical storage tanks and a complex network of pipes and walkways. The scene is captured from a low angle, looking up at the structures. A large blue graphic element, consisting of a thick curved line, is overlaid on the left side of the image. The text is positioned within this blue area.

1966 - 2016
Un demi-siècle
au service de l'environnement



Longtemps l'Homme a confié à la Nature le soin de digérer ses déchets. Mais l'hygiène publique devient dès le XIX^{ème} siècle une préoccupation majeure avec une urbanisation croissante. La production galopante, l'accroissement de la consommation et la multiplicité des déchets au XX^{ème} siècle auront eu raison d'un cycle naturel mettant en danger l'environnement et la santé. Il faudra attendre les années 1970 avant qu'une législation nationale vienne encadrer en France la question des déchets. Précurseur, le syndicat intercommunal de la Région d'Avignon, créé en 1966, commence dès lors à développer une politique de territoire pour gérer la collecte et le traitement des ordures ménagères.

2ème Direction
2ème Bureau A

A R R E T E

portant création d'un syndicat intercommunal
pour la destruction des ordures ménagères
de la région d'Avignon

N° 1600

LE PREFET DE VAUCLUSE
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'administration communale et notamment ses articles 141 et suivants,

Vu la circulaire du 27 juillet 1964 de M. le Ministre de l'Intérieur relative aux syndicats de communes et aux syndicats mixtes,

Vu les délibérations concordantes prises les :

- 29 décembre 1965 par le conseil municipal d'AVIGNON
- 23 mars 1966 " " de BEDARRIDES
- 15 avril 1966 " " de GAUMONT
- 1er janvier 1966 " " de GADAGNE
- 24 janvier 1966 " " de JONQUERETTES
- 24 janvier 1966 " " de MORIERES
- 5 février 1966 " " du PONTET
- 11 décembre 1965 " " de ST SATURNIN-lès-AVIGNON
- 1er février 1966 " " du THOR
- 28 janvier 1966 " " de VEDENE

par lesquelles ces assemblées ont décidé de former un syndicat pour la destruction des ordures ménagères de la région d'Avignon,

Vu l'avis favorable de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur départemental de l'Agriculture,

Sur la proposition du Secrétaire Général de Vaucluse,

A R R E T E :

Article 1er.- Un syndicat intercommunal est créé entre les communes d'AVIGNON, BEDARRIDES, GAUMONT, GADAGNE, JONQUERETTES, MORIERES, LE PONTET, ST SATURNIN-LES-AVIGNON, LE THOR, VEDENE, ayant pour objet l'étude d'un procédé de destruction des ordures ménagères et un projet d'installation d'une usine.

Article 2.- Ce syndicat portera le nom de "Syndicat intercommunal de destruction des ordures ménagères de la région d'Avignon".

Il est constitué pour une durée illimitée et aura son siège à la mairie d'Avignon.

Article 3.- Les fonctions de receveur du syndicat seront exercées par le receveur municipal de la ville d'Avignon.

Article 4.- Le Secrétaire Général de Vaucluse, le Trésorier-Payeur Général, l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur départemental de l'Agriculture, les maires des communes d'AVIGNON, BEDARRIDES, GAUMONT, GADAGNE, JONQUERETTES, MORIERES, LE PONTET, ST SATURNIN-LES-AVIGNON, LE THOR, VEDENE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 23 avril 1966

Le Préfet,
Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général,
Ch. de FOLLIN

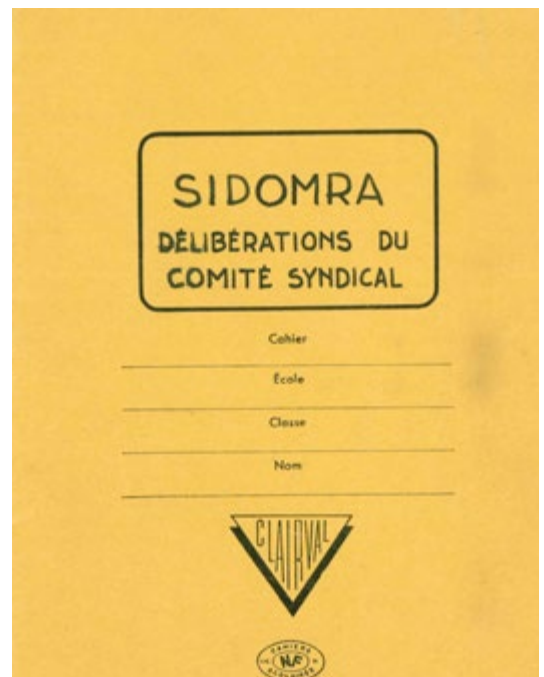
POUR AMPLIATION
Le Directeur,

Indus


LA NAISSANCE DU SIDOMRA

Le 23 avril 1966, après de nombreuses rencontres, dix communes du Vaucluse décident de se regrouper dans un projet commun : la gestion des déchets de leur territoire, qui regroupe 111 462 habitants. La mutualisation devient nécessaire et pertinente alors que 150 à 200 tonnes sont collectées chaque jour. Le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon – ou SIDOMRA – est né.

Henri Duffaut, maire d'Avignon, chef-lieu du département, devient alors le premier président du syndicat. La machine est en marche ; le procédé de destruction des ordures ménagères par fermentation est retenu et le choix du terrain pour la construction de l'usine est arrêté au début de l'été. Le quartier des Saffranières, à Vedène, au cœur du périmètre, va accueillir le futur équipement destiné à traiter près de 70 000 tonnes de déchets annuels. Et le ramassage des ordures ménagères est organisé pour les communes qui le souhaitent. Les décharges communales seront progressivement fermées.



		Séance du 13 Juin 1966 -	
N° d'ordre	Matière traitée	Résumé	Question à V.F.
1.	<u>Sidonra</u> - Constitution de bureau - Statuts - Travaux Procédé de destruction - Ramassage et transport des ordures à l'usine	15/6/66	Vu le 13 Juin 1966

LA CONSTRUCTION

Le terrain de Vedène est acheté en 1967 pour la somme de 92 000 francs (environ 14 100 euros) et le syndicat intercommunal confie un an plus tard le projet de construction de l'usine à la Société d'Équipement du Département de Vaucluse (SEDV). Cette société mixte s'est vue en effet confier l'aménagement de la ZUP d'Avignon et elle doit régler le traitement des ordures ménagères des 25 000 habitants supplémentaires (après la construction de 5 500 nouveaux logements) et la croissance démographique des communes suburbaines, regroupées dans le SIDOMRA.

Le projet est colossal à l'époque, alors qu'aucune loi ne réglemente encore le traitement des déchets ménagers : celui-ci se fera désormais par fermentation et incinération, grâce à un four de 4 tonnes/heure et une capacité de 300 tonnes /jour... Le 29 juillet 1968, le projet de construction, déclaré d'utilité publique, est validé par l'État. Coût définitif des travaux : 2,2 millions d'euros. La SEDV attribue la construction de l'usine à la société Triga (Traitement Industriel des Gadoues), qui exploitera ainsi le site, pour une durée de 20 ans. Le financement est assuré par des subventions et des emprunts.

Un emprunt auprès du Crédit Agricole est notamment souscrit pour compléter le financement des travaux en cours, qui devraient se terminer en 1971. Le ministère de l'Agriculture est également sollicité dans la mesure où le compost qui sera produit par fermentation biologique servira aux besoins de l'agriculture régionale.

Après plus d'un an de travaux, l'usine de Vedène entre en service au début de l'année 1972. Et un ballet de véhicules, notamment les bennes à ordures ménagères, commence à tourner sur ce chemin départemental 62 qui mène au site.

Bientôt le SIDOMRA contractualise avec la société TRIGA pour que celle-ci assure également la collecte des ordures ménagères pour les communes qui le souhaitent : Bédarrides, Châteauneuf de Gadagne, Jonquerettes, Saint Saturnin lès Avignon, Le Thor et Vedène.

Toute la chaîne du déchet se met en place pour traiter les déchets de quelque 150 000 habitants environ que compte en 1977 l'ensemble des villes regroupées dans le syndicat, qui s'est élargi aux communes d'Entraigues sur la Sorgue et Sorgues. Par la suite, les phases de travaux n'ont eu de cesse de se démultiplier pour développer le site dont l'activité a crû au fil des années.

10 C'est le nombre de communes fondatrices du Sidomra : Avignon, Bédarrides, Caumont, Gadagne, Jonquerettes, Morières, Le Pontet, Saint Saturnin lès Avignon, Le Thor et Vedène.

L'HOMME À LA GENÈSE DU PROJET



Henri Duffaut

MAIRE D'AVIGNON PENDANT 25 ANS, HENRI DUFFAUT EST CELUI PAR QUI TOUT A COMMENCÉ : LA VOLONTÉ DE CRÉER UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE POUR TRAITER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET LA RÉALISATION DE LA PREMIÈRE USINE.

Député, puis sénateur de Vaucluse, mais surtout maire d'Avignon de 1958 à 1983, Henri Duffaut est un homme politique incontournable. C'est lui qui fait rentrer la ville dans la modernité, en créant de nouveaux quartiers hors des remparts – la Rocade – et mène la réhabilitation du vieil Avignon avec un projet de réaménagement urbain de grande ampleur, visant à assainir l'intra-muros. Pour réaliser ces opérations, il crée, avec Jean Garcin, alors président du Conseil Général, la Société d'Economie Mixte (SEM) qui prend le nom de Société d'Équipement et de Développement de Vaucluse (SEDV), dont il devient le président.

L'urbanisation croissante de la ville d'Avignon et la pression démographique imposent la création d'un centre moderne de traitement des ordures ménagères en lieu et place de la décharge de Courtine ; le dossier est confié aux ingénieurs de la mairie. Rapidement, il apparaît que la solution devra être intercommunale, les usines de traitement modernes nécessitant un espace d'implantation important et une bonne accessibilité routière. En accord avec les maires des communes voisines, le projet sera réalisé sur la commune de Vedène.

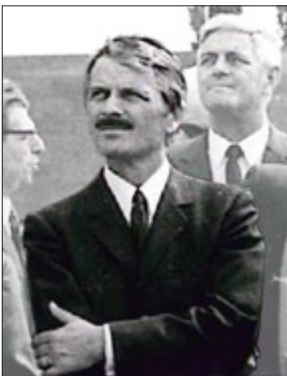


Jean Garcin

Henri Duffaut

Jacques Gontard

Naturellement la réalisation du projet est confiée à la SEDV, qui est devenu le principal opérateur et l'aménageur de la ville d'Avignon et du département de Vaucluse. La structure administrative du syndicat intercommunal est créée en 1966. Henri Duffaut en assurera la présidence, de la création jusqu'en 1983. Sa position d'homme politique national lui permet de faire inscrire le projet au V^{ème} Plan et d'obtenir ainsi des financements importants.



Vincent Candello

Henri Duffaut confie la direction administrative et technique de la nouvelle structure à Vincent Candello. Ancien lieutenant-colonel dans l'infanterie de marine, il est directeur administratif des services techniques de la ville d'Avignon ; à ce titre il pilotera le projet de construction de la première usine.

Il restera en poste de 1970 à 1995 et assurera la transition environnementale du site, avec la construction de la deuxième usine.



Jean-Pierre Roux

Les élections municipales de 1983 bouleversent l'échiquier politique local. Le principal opposant historique d'Henri Duffaut, Jean-Pierre Roux, également député de Vaucluse, est élu maire d'Avignon. Il succède ainsi à Henri Duffaut à la tête du SIDOMRA jusqu'en 1989.

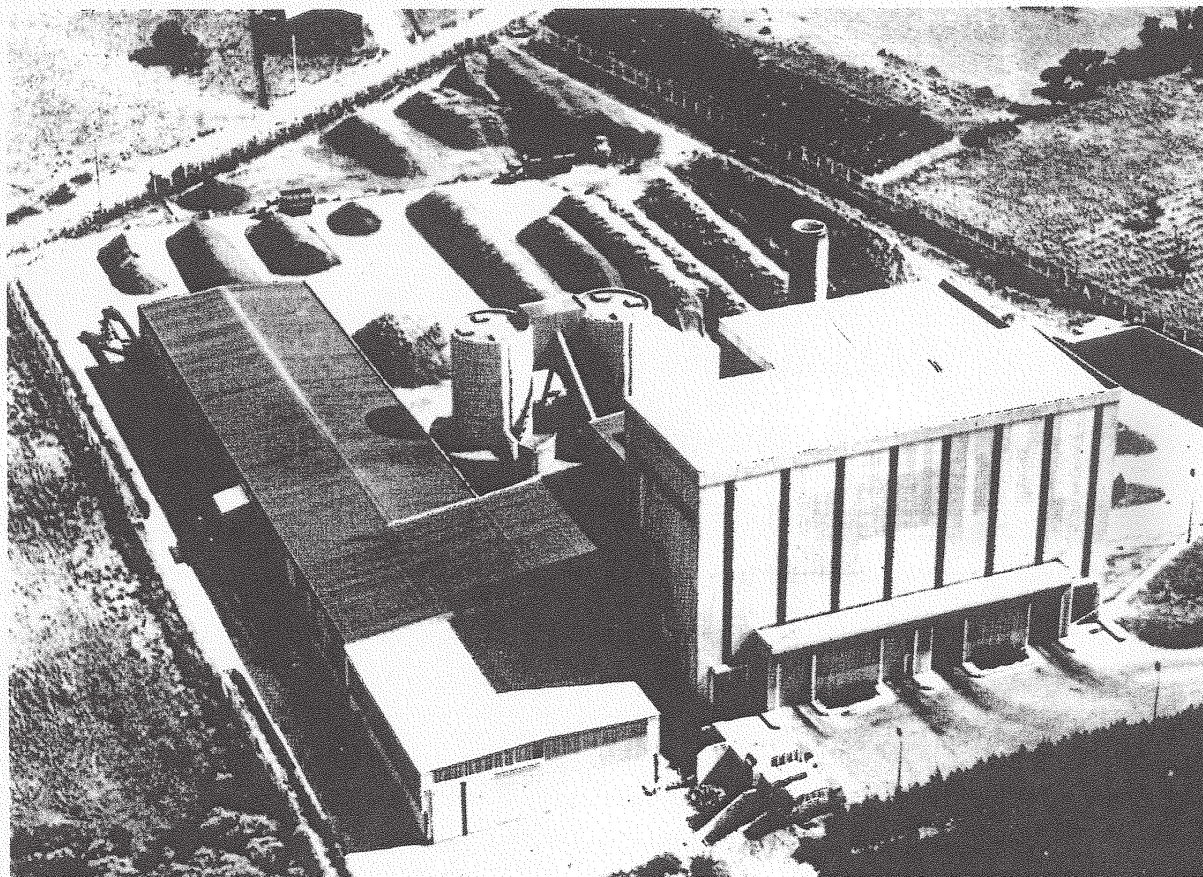
Sous sa présidence, la nécessité des travaux d'agrandissement de l'usine construite en 1971 s'impose. Il met en oeuvre l'ensemble des études préalables. Celles-ci aboutiront à la conclusion qu'il faut démolir la première usine et reconstruire un nouveau centre de traitement par incinération, d'une technologie beaucoup plus évoluée, avec une capacité plus importante et qui permettra la valorisation énergétique avec production d'électricité.



AVIGNON

12

Usine mixte de compostage et d'incinération des ordures



Capacité	200 à 220 t/jour.
Collectivité	Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Avignonnaise.
Maître d'œuvre	Direction Départementale de l'Équipement du Vaucluse et la Direction des Services Techniques de la Ville d'Avignon.
Exploitant	Triga.
Mise en service	Août 1971.

triga



Eric Estellon et Serge Othomène

Une histoire humaine et professionnelle



Ils ont vu le site grandir et se multiplier les fours. Eric Estellon, arrivé en 1978 et Serge Othomène, en 1989, n'ont jamais quitté la salle de commande de l'usine de valorisation de Vedène.

Eric est entré comme pontier, à une époque où il n'y avait qu'un four et un broyeur. Il a progressivement assumé d'autres fonctions, rondier puis adjoint au chef de quart et enfin chef de quart depuis une dizaine d'années.

Serge, lui, est arrivé comme manœuvre avant de devenir pontier deux ans plus tard. « C'est Eric qui m'a appris le métier. Une mission qui a sans cesse évolué car nous sommes passés du manuel au visuel. Aujourd'hui il faut avoir le coup d'œil pour exécuter un mé-

lange homogène des ordures ménagères, à l'aide du grappin que je télécommande. Sinon ça fait trop chauffer les fours » explique-t-il.

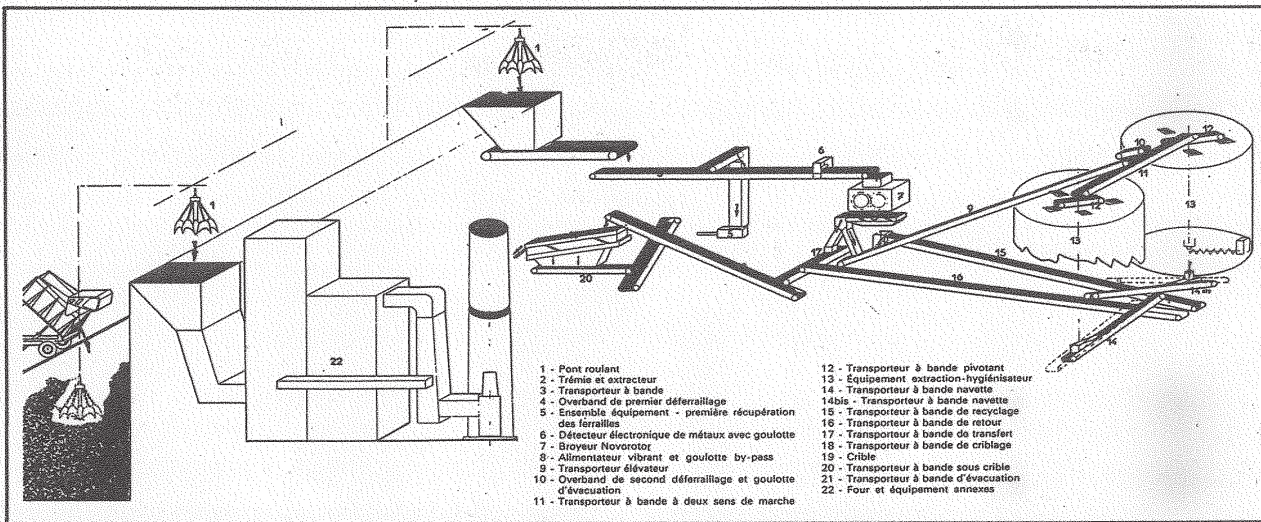
Ensemble, en effet, ils ont suivi les mutations du site, les nouvelles réglementations, notamment à l'aube de la nouvelle usine en 1995. « Notre métier évolue en même temps que les technologies » assure Eric. Et pour « rester à la page, il faut se former en permanence et rester attentif à ce qui nous entoure ».

Une belle collaboration et complicité entre les deux hommes qui, si ils ne sont plus dans la même équipe aujourd'hui, ont travaillé tout de même plus de 18 ans ensemble !

98 personnes travaillent actuellement sur l'écopôle de Vedène

7j/7 les équipes se relaient en 3/8 sur l'usine de valorisation énergétique

24h/24 les pontiers alimentent les quatre fours d'incinération



- 1 - Pont roulant
- 2 - Trémie et extracteur
- 3 - Transporteur à bande
- 4 - Overband de premier déferrailage
- 5 - Ensemble équipement - première récupération des ferrailles
- 6 - Détecteur électronique de métaux avec goulotte
- 7 - Broyeur Novorotor
- 8 - Alimentateur vibrant et goulotte by-pass
- 9 - Transporteur élévateur
- 10 - Overband de second déferrailage et goulotte d'évacuation
- 11 - Transporteur à bande à deux sens de marche
- 12 - Transporteur à bande pivotant
- 13 - Équipement extraction-hygiénisateur
- 14 - Transporteur à bande navette
- 14bis - Transporteur à bande navette
- 15 - Transporteur à bande de recyclage
- 16 - Transporteur à bande de retour
- 17 - Transporteur à bande de transfert
- 18 - Transporteur à bande de criblage
- 19 - Crible
- 20 - Transporteur à bande sous crible
- 21 - Transporteur à bande d'évacuation
- 22 - Four et équipement annexes

L'usine Triga construite sur le territoire de la commune de Vedène est équipée :

- d'un broyeur bi-rotor Hazemag de la série Novorotor, conçu pour le broyage des ordures avant le compostage, ayant un débit horaire d'exploitation de 20 tonnes ;
- d'un four à grille mécanique C.N.I.M. - Martin, d'une capacité nominale horaire de 5 t/heure, d'une charge calorifique admissible de 9.000.000 mth/heure.

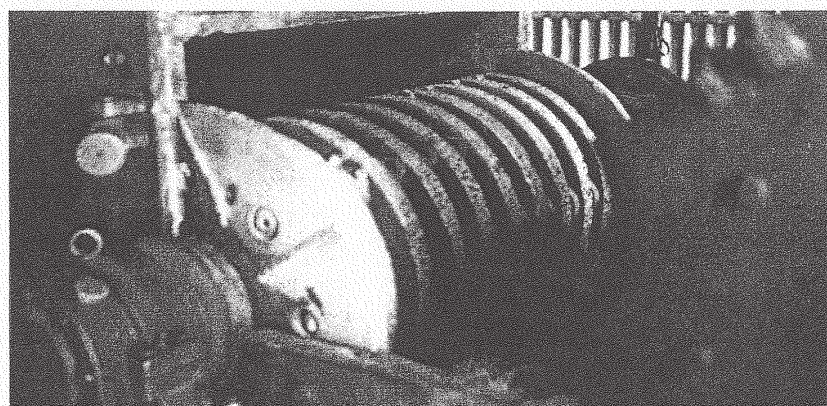
Suivant les impératifs d'exploitation, les ordures déversées dans la fosse de stockage de 2.000 m³ avec auvent et 4 postes de déversement sont reprises par la benne de 2500 litres de l'un des ponts roulants, afin de subir indifféremment l'un des deux modes de traitement suivants :

1) - Compostage et incinération des refus

Capacité du traitement : 120 t/jour.

Le traitement par compostage comprend, dans l'ordre :

- un traitement mécanique par broyage après déferrailage par overband ;
- un traitement biologique en 4 jours par fermentation accélérée aérobie



contrôlée dans l'une des deux tours Triga ;

- un tamisage des ordures fermentées, précédé d'un second déferrailage.

Après cette dernière opération, le compost est mis en tas et les refus sont renvoyés dans la fosse de stockage où ils sont repris pour être incinérés.

2) - Traitement par incinération directe des ordures

Capacité du traitement : 120 t/jour d'ordures ménagères, et de refus.

- le traitement des fumées est assuré par un dépoussiérage cyclonique du type multicellulaire.

- les scories sont reprises par un extracteur à garde hydraulique.

Un atelier d'affinage du compost complète l'installation de traitement des ordures et permet la fabrication d'amendements organiques complexes.

Le bâtiment de l'usine de traitement a été réalisé pour permettre l'extension de l'installation.

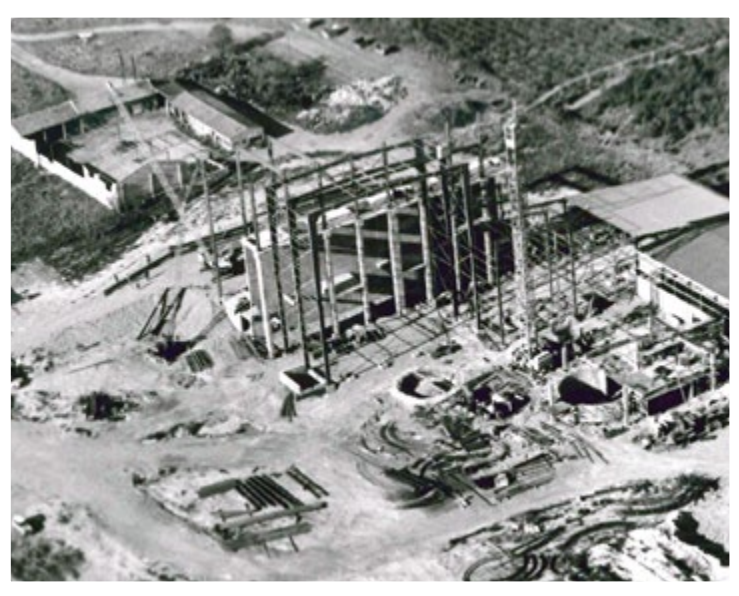
VEDÈNE

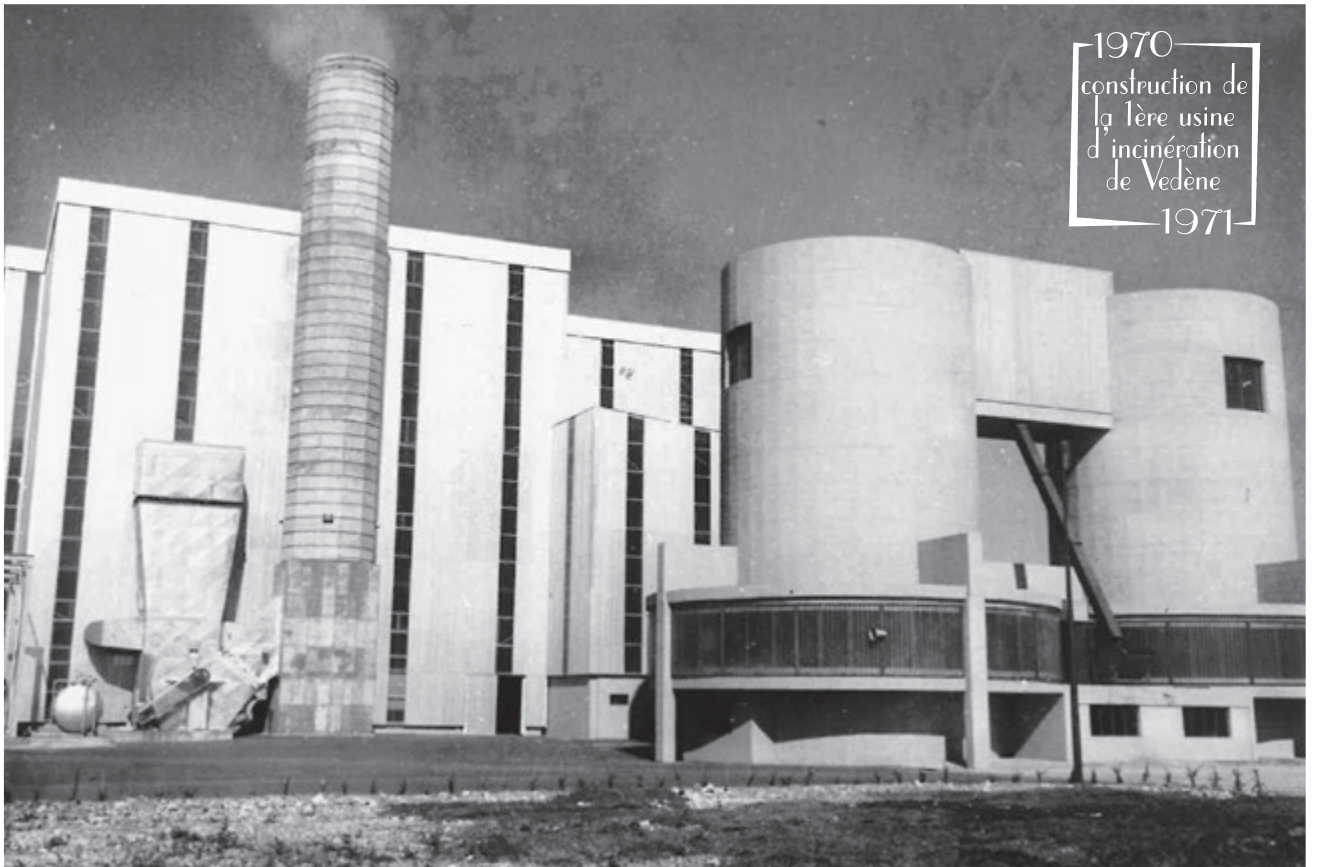
Les travaux de construction de l'usine de destruction d'ordures ménagères sont déjà avancés

Les travaux de construction de l'usine de destruction des ordures ménagères de la région d'Arques sont déjà avancés. Dans cette usine seront traitées les ordures des communes d'Arques, Bédarides, Châteauneuf-de-Castagne, Jaligny, Mérieux, Le Poutet, Saint-Jacques-les-Asnières, Le Thor et Vedène.

L'usine s'étendra sur une superficie de trois hectares, elle traitera 200 tonnes d'ordures par jour, soit 60 000 tonnes par an.

La capacité pourra être portée ultérieurement à 400 tonnes. Les travaux coûteront deux millions de francs. Les essais de l'usine pourront avoir lieu début juin 1971 et l'inauguration de cet ensemble





1970
 construction de
 la 1ère usine
 d'incinération
 de Vedène
 1971

R I G A 17 Novembre 1969
Gn/mo

NOTICE DESCRIPTIVE

EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'employés attachés à l'usine se décompose de la façon suivante :

- Personnel commun

Chef d'usine	: 1
Secrétaire	: 1
Electromécanicien	: 1
Aide-mécanicien	: 1
Conducteur d'engins	: 1
Conducteur de camions	: 1
Total	6

- Compostage

Chef de quart	: 1
Pontonier	: 1
Manœuvres spécialisées	: 3
Manœuvres ordinaires	: 4
Total	9

Incinération

1°) 2 Postes

Chef de quart	: 2
Pontoniers	: 2
Rondiers	: 2
Total	6

2°) 3 Postes

Chef de quart	: 3
Pontoniers	: 3
Rondiers	: 3
Total	9

L'effectif total est donc le suivant :

1er Cas : Avec 2 Postes d'incinération = 21

2ème Cas : Avec 3 Postes d'incinération = 24

PERMIS DE CONSTRUIRE
 (Remplir les pages 1 et 6)

(Reyer la mention inutile)

Je sollicite	LE PERMIS DE CONSTRUIRE <small>Joindre ou doter les pièces 1 à 4 édictées dans la notice d'information générale</small>	L'ACCORD PRÉALABLE <small>Joindre ou doter les pièces 1 et 2 édictées dans la notice d'information générale</small>
<small>Ce dossier est complété par les documents annexes exigés en matière de :</small>		
BÂTIMENTS INDUSTRIELS <input checked="" type="checkbox"/>		IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION <input type="checkbox"/> <small>comportant plus de 200 logements</small>
Département : VAUCLUSE		Réservé aux services de la Construction
Commune : AVIGNON VEDENE		
DEMANDEUR		
Nom et prénom : Société d'Équipement du Département de Vaucluse.		Profession :
Adresse (numéro, rue, localité, commune et département) : 10 bis, rue de la République - 84 AVIGNON		Téléphone : 81.43.70
TERRAIN		
Adresse (numéro, rue, localité) : Chemin Départemental n° 62. Mise dit "Les Saffraillères"		Cadre (section et numéro des parcelles) : Section 3 = 39 à 59 et 64 p. Superficie totale : 37.000 m²
Nom du propriétaire (s'il est autre que le demandeur) : Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères de la région d'Avignon.		Le terrain est-il situé dans un lotissement ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Désignation de lotissement :		Services publics ou privés grevant le terrain :
Je déclare formuler la présente demande en ma qualité de mandataire (préciser : propriétaire, mandataire ou locataire autorisé).		Date : 6 Juillet 1969
Mandataire : Joindre le pouvoir du propriétaire. (1)		Signature Le Directeur de la S.I.M.V.
Locataire : Joindre une copie du bail, ou l'autorisation du propriétaire. À défaut de ces pièces faire signer ci-dessous le propriétaire.		Signature J. VASSET
« Vu pour accord à la présente demande ». Signature :		<small>Dans le cas de réclamation des services publics, préciser ses nom et qualité.</small>
AVIS DU MAIRE		
La présente demande a été reçue le 16.7.69 par le titulaire de la présente autorisation.		
Travaux avec AVIS FAVORABLE 16.7.69 par le titulaire de la présente autorisation.		
1		

PC 152 (1965)

(1) construction avec le département approuvée par Monsieur le Préfet en date du 22.07.69

LA RÉVOLUTION DES ANNÉES 1980

LES ANNÉES 1980 MARQUENT UNE DÉCENNIE DE CHANGEMENTS : EXTENSION, ADAPTATION DU TEMPS DE TRAVAIL, MÉCANISATION DES PROCESS...

Le site amorce une profonde mutation. Dès 1981, les installations sont à saturation et l'extension de l'usine avec un 2^{ème} four d'incinération est indispensable pour porter la capacité de traitement à 300 tonnes/jour. Le syndicat intercommunal lance les consultations et la société TRIGA reste la plus compétitive. Elle va donc construire un nouveau four d'une capacité de 3,9 tonnes/heure pour un montant de 953 000 euros.



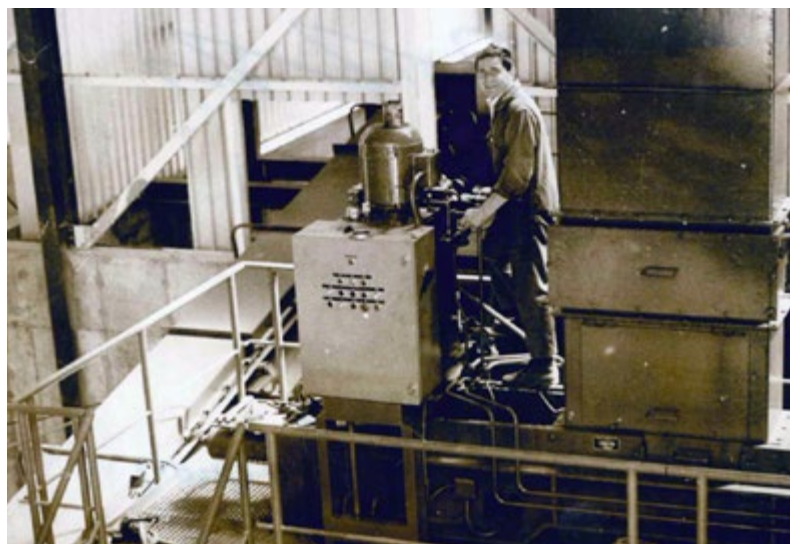
En parallèle, alors que la charge d'exploitation augmente, la nouvelle durée du temps de travail impose des changements et l'usine doit s'adapter. En 1982, avec l'adoption d'un nouveau rythme désormais fixé à 39 heures hebdomadaires et la 5^{ème} semaine de congés payés, un avenant devient nécessaire entre le SIDOMRA et la société TRIGA. Cette modification s'applique également sur le contrat de collecte ; en effet la société est amenée à embaucher du personnel supplémentaire. C'est un des objectifs de la réduction du temps de travail et un moyen de lutter contre le chômage. Cette augmentation est validée par le Service de la Concurrence et de la Consommation.

Le site s'agrandit, les rythmes de travail évoluent, et bientôt ce sont les techniques de traitement qui viennent révolutionner le quotidien. 1986 sera l'année de la mécanisation de la collecte. Les poubelles individuelles voient leur dernière heure. La société TRIGA, qui gère l'usine et la collecte de certaines communes, propose une remise sur le prix à la tonne aux communes qui passeront leur collecte en bacs roulants collectifs. Elles sont alors au nombre de 6 sur les 12 qui forment le syndicat intercommunal. Vedène, Le Thor, Saint Saturnin, Châteauneuf de

Gadagne, Bédarrides et Jonquerettes sont collectées par TRIGA ; les autres communes se sont organisées, en régie municipale, avec leurs agents et leur matériel.

A la fin des années 1980, le syndicat réfléchit également sur le recyclage des mâchefers. Ces résidus de l'incinération peuvent en effet être utilisés pour remblayer les autoroutes, car c'est un matériau peu perméable, peu polluant et bon marché. Et avec un budget annuel qui s'élève désormais à près de 2,2 millions d'euros en 1987, le SIDOMRA envisage désormais la future modernisation et extension de l'usine, compte tenu des nouvelles lois environnementales et de la capacité de traitement de l'usine qui s'avère insuffisante... Celle-ci aura 20 ans en 1991 et de nouvelles technologies de traitement sont apparues.

La fin de la décennie est marquée par le regroupement des sociétés TRIGA et STANECO (filiale de SITA) et celle-ci remplace maintenant TRIGA qui gère la collecte des ordures ménagères depuis 1972. Par ailleurs, compte tenu de la saturation de l'usine, il est décidé qu'un appel d'offres international sera lancé à la fin du contrat de concession(1991).



« En 1950 à Vedène, le village était plus petit et comptait quelques 1 400 habitants. Il y avait un cheval avec une charrette qui passait ramasser les ordures et venait tout vider ici, dans la zone industrielle. Un tas de déchets s'accumulait ; c'était le dépotoir de l'époque ! »

Yves Dupont, maire de Vedène de 1995 à 2008, 1^{er} vice-président du SIDOMRA de 1995 à 2001 et président du SIDOMRA de 2001 à 2008.



A PEINE 40 ANS DE RÉGLEMENTATION

Il aura fallu attendre près d'un siècle entre l'invention de la poubelle – par le préfet Eugène Poubelle en 1883 – et la mise en place de dispositifs de collecte et de traitement des ordures ménagères. Ce n'est que dans les années 1970 que les questions environnementales deviennent un enjeu mondial, notamment en matière de déchets qui représentent un danger tant pour l'environnement que pour la santé. Jusqu'alors, chaque commune s'organisait comme elle le souhaitait. Mais la loi du 15 juillet 1975 change désormais la donne et impose aux collectivités locales d'organiser la collecte, le traitement ou le stockage dans un lieu agréé. Certaines font le choix de l'incinération, d'autres de l'enfouissement.

Mais l'évolution du mode de vie et de consommation engendre une forte augmentation des quantités de déchets produits et face au développement des décharges sauvages et aux problèmes de pollution des sols, la loi est modifiée en juillet 1992. Elle préconise alors la réduction des déchets à la source, la valorisation par le recyclage et rend obligatoire le tri sélectif. La loi «Royal» programme également l'abandon progressif des décharges pour des installations classées et impose le principe de la responsabilité élargie du producteur avec une participation financière, de là furent créés des éco-organismes (dont Eco-Emballages).

Les dernières réglementations importantes :

- Grenelle de l'Environnement, le 23 juillet 2009, qui vise à réduire les déchets produits et à augmenter les taux de valorisation matière et organique des déchets collectés.
- 2^{ème} loi grenelle du 12 juillet 2010 qui vise à mettre en place une gestion durable des déchets;
- En 2015, l'adoption de la Loi de transition Énergétique pour la croissance verte qui a pour objectif le développement économique par l'économie circulaire, à savoir le réemploi des produits et la valorisation des déchets.



Le préfet de la Seine, Eugène Poubelle (1831-1907), prit un arrêté le 24 novembre 1883, faisant obligation aux propriétaires parisiens de mettre à la disposition de leurs locataires "un récipient de bois garni à l'intérieur de fer blanc" et muni d'un couvercle, destiné à recevoir les ordures ménagères et permettant leur ramassage. Il était également prévu de procéder à un tri sélectif en fournissant deux autres boîtes ; l'une pour les débris de vaisselle, de verre et de poterie ; l'autre pour les coquilles d'huîtres.

20 ans de compost produit sur l'usine de valorisation

Commercialisé dès 1974, le compost produit est à l'époque utilisé par les viticulteurs, arboriculteurs ou par des maraîchers et paysagistes. Il est même commercialisé auprès des Salins du Midi. Ainsi, en 1974, le SIDOMRA confie à la Société des Carrières Vauclusiennes (SCV) de Saint Saturnin la mission de clôturer le site mais surtout d'agrandir l'aire de fermentation du compost en la portant à 2 800 m². Mais le temps aura raison de cette filière qui, faute de débouchés sera stoppée vingt ans plus tard.

Guy Ravier, ancien président et maire d'Avignon de 1989 à 1995

Avignonnais de naissance et de cœur, Guy Ravier a exercé de nombreux mandats électifs depuis 1979.



Deux fois conseiller général, conseil régional, député... il devient également maire de la Cité des Papes en 1989. C'était alors usuellement la commune centre qui est à la tête du SIDOMRA et c'est en 1992 que ce professeur de lettres de formation en prend la présidence.

A cette période sont prises les grandes décisions et les évolutions marquantes s'opèrent : rénovation, construction du 3^{ème} four et mise en place de la collecte sélective, un type de valorisation largement soutenu par Guy Ravier, particulièrement sensible à l'environnement et qui compte un certain nombre d'élus écologistes dans son conseil. « En 1993, j'ai mis en place la collecte sélective dans ma collectivité, en intra-muros et dans le

quartier de Montfavet. 85% de la population y était favorable. Nous étions alors la 4^{ème} ville de France à signer une convention avec Eco-Emballages, après Issy-les-Moulineaux, Grenoble et Dunkerque.

Dans le même temps, chaque commune adhérent au SIDOMRA a fait passer en conseil municipal une délibération pour valider la rénovation du site : le changement des deux fours et la création d'un 3^{ème}. Il y avait de la méfiance chez les élus, car l'usine de Vedène était très polluante ; mais au final le projet a avancé et on a réduit de presque 90% la pollution.

Je me suis également beaucoup engagé dans le traitement des déchets hospitaliers. »



DOSSIER

Avignon se recycle

Depuis le jeudi 15 décembre, la ville d'Avignon lance avec le concours de ses habitants et de la société Eco-Emballages un programme de collecte sélective des déchets qui lui confère un statut de ville-pilote en région PACA en matière de valorisation des déchets ménagers.

DOSSIER

Politique de l'environnement et le tri sélectif des déchets

Lorsque l'on a en charge la gestion au quotidien d'une Collectivité, il faut savoir avant tout hiérarchiser les priorités. Pour moi l'environnement est une des priorités absolues car c'est l'affaire de tous.

Comme vous le savez, dès ma prise de fonction en 1989, il m'est apparu indispensable de permettre à Avignon de rattraper son retard en la matière et de devenir ville pilote pour la protection de l'environnement.

Il y a bien entendu la construction de la station d'épuration, mais nous sommes aussi ville pilote en matière de véhicules électriques ainsi que dans le domaine de la prévention des risques majeurs.

Ces réalisations témoignent de la volonté de la municipalité de donner une impulsion majeure à ce secteur et continuer dans cette politique en faveur de l'environnement.

La récente décision de créer une maison de l'environnement participe de cette volonté.

Poursuivre dans cette voie, c'est ce que nous faisons et c'était d'ailleurs l'objet de la signature le 19 octobre 1994, d'une convention entre la ville d'Avignon et la Société Eco-Emballage pour la mise en place d'un système de tri sélectif et de recyclage des déchets ménagers.

Notre démarche s'inscrit tout naturellement dans le cadre des actions à mener pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Un des axes prioritaires de cette politi-

que est la valorisation des emballages ménagers. C'est un impératif qui conduit désormais à considérer la collecte sélective et le tri comme des étapes indispensables pour le recyclage.

La vie du déchet ne s'arrêtera donc plus dans notre poubelle. Bien au contraire, elle y commencera.

Mais, cette opération de tri sélectif ne peut être mise en place que progressivement, en raison de la nécessaire phase d'expérimentation et d'information des administrés qui doivent être formés à ce nouveau geste qu'est le tri des déchets.

Avignon est une des premières villes de la région PACA à réaliser une telle opération.

Par la mise en place de la collecte,

- Nous préserverons le cadre et la qualité de vie des Avignonnais,
- Nous prenons en compte le nombre toujours croissant des emballages ménagers,
- Nous répondons aux attentes des habitants,
- Nous nous mettons en accord avec le Législation de 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

Le tri sélectif a aussi une finalité économique. Des nouveaux emplois devront être créés. Emplois liés à l'environnement et plus particulièrement à ce nouveau système de tri, emplois liés aux actions d'insertion ou emplois très qualifiés.

Les enjeux globaux du problème des déchets sont donc multiples : économi-

que, technologie, politique, social, éducatif...

Dans ce contexte, une opération comme celle-ci doit être pour notre municipalité l'occasion d'offrir aux habitants la possibilité de participer directement et effectivement à l'organisation du mode de vie de notre Cité.

Une ville qui se met en mouvement pour devenir plus propre est une ville qui se porte bien.

Agir pour l'environnement dans la ville et participer à l'effort collectif en la matière, c'est contribuer à créer une "culture" de la ville, un patrimoine d'image de la ville qui relève la qualité du quotidien tout en garantissant des bases solides pour le futur.

Guy RAVIER

Maire d'Avignon



Robert Fidenti, un souffle écologiste à Vedène

Fort de son expérience au niveau national, Robert Fidenti, président du SIDOMRA de 1989 à 1993, a apporté toute son expertise pour propulser la création de la nouvelle usine et rendre plus « propre » ce site de valorisation des déchets.

L'écologie a-t-elle toujours été au cœur de vos préoccupations ?

Militant des premières heures, je suis devenu écologiste peu après

1968 et j'ai rejoint Brice Lalonde qui avait créé Les amis de la Terre, une association internationale dont l'objectif était de faire avancer l'idée d'une écologie urbaine et sociale. Quand il a été nommé ministre de l'Environnement en 1988, il m'a appelé comme conseiller spécial. Natif du Vaucluse, c'est à la même période que je suis devenu adjoint au maire à Avignon puis président du SIDOMRA en 1989.

Comment voyiez-vous votre mission ?

A l'époque, le compostage faisait de nous un des 30 points noirs de France, en raison des émanations d'odeur de cette production et de son aspect visuel. J'ai alors garanti au ministère que cette usine deviendrait la moins polluante de France. Nous avons alors bâti le projet d'une nouvelle usine dont le parti pris

était également non pas de la cacher mais de la montrer, elle est visible depuis l'autoroute dans toute sa modernité. L'architecture a ainsi été pensée comme un vaisseau par M. Lionel BLEUZET.

Comment votre rôle national a contribué à votre mission locale ?

J'avais les informations sur les normes environnementales environ 5 ans avant leur application. En étroite collaboration avec Vincent Candello, qui était directeur du syndicat depuis 1970, nous avons donc imaginé la nouvelle usine avec les contraintes futures.

Les meilleurs bureaux d'étude, qui travaillaient pour le ministère, ont accepté de collaborer avec nous dans ce projet pour faire de Vedène un centre pilote au niveau national. Nous étions dans une logique de performance globale qui a entraîné le développement du tri sélectif, la mise en place du traitement des déchets hospitaliers, de déchèteries transportables, le partenariat avec Eco-Emballages... L'idée était de tout récupérer et de tout recycler.



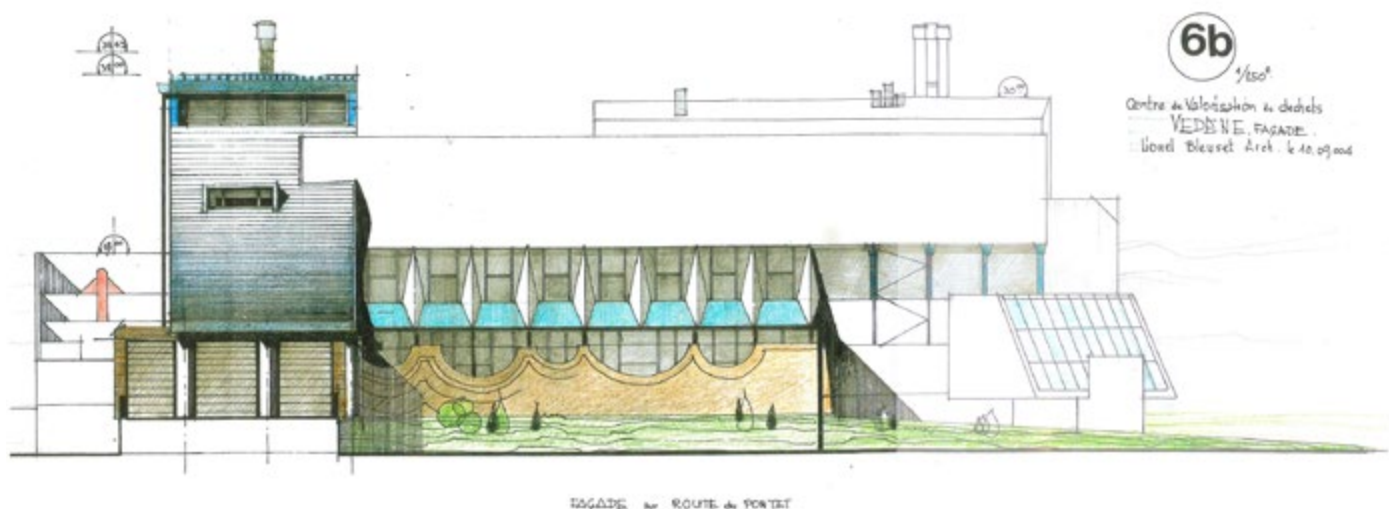
LE SIDOMRA MULTIPLIE SES ACTIONS

1990 est une année de grande mutation car les normes environnementales sont en pleine évolution. Le SIDOMRA adhère à AMORCE, association nationale qui fédère les collectivités autour des problématiques des déchets, des réseaux de chaleur, du financement et de la fiscalité des déchets et lance une réflexion sur les déchèteries avec le financement de l'ANRED (Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets, ancêtre de l'actuelle ADEME).

En parallèle, le syndicat participe à une opération pilote autour de la collecte sélective, l'opération Pélican, pour la collecte de bouteilles en plastique et finance une opération de récupération de seringues, lancée par le Groupe de Développement Agricole, afin d'éviter leur présence dans le compost urbain. En 1989 déjà, le SIDOMRA avait été saisi d'une demande de faire incinérer les médicaments périmés par Médecins Sans Frontières afin de limiter l'augmentation de la pollution.

UN TOURNANT POUR LE SIDOMRA AVEC NOVERGIE

En 1990, le groupe Lyonnaise des Eaux se restructure et le groupe SITA auquel appartient TRIGA a décidé de régionaliser son activité, en créant la société Novergie. C'est désormais elle qui gère le site. Dans le même temps, le président du syndicat propose une participation des communes à la tonne et, compte tenu de la saturation de l'usine, lance une étude pour la réalisation de l'agrandissement du site ; celle-ci est confiée au cabinet Ingénierie de l'Ouest. Les premières conclusions sont sans appel : les nouvelles normes environnementales de traitement des fumées vont impacter fortement à la hausse les coûts de traitement. Le 11 octobre 1990, le comité syndical débat en réunion sur les différentes solutions de ce traitement. Des subventions doivent être réunies... afin d'éviter un fort impact sur les participations des communes et leurs habitants.



Finalement, un protocole d'accord est signé. Afin d'assurer la continuité du service public, Novergie assurera la construction de la nouvelle usine conformément aux nouvelles normes européennes environnementales en vigueur en 1992. En contrepartie, l'entreprise s'engage à assurer le traitement des ordures ménagères sans discontinuité pendant la durée des travaux. Ceux-ci seront réalisés, sous forme de marchés publics, sous le contrôle du SIDOMRA et du bureau d'Ingénierie de l'Ouest.

Conformément aux termes de la loi du 5 janvier 1988, un bail emphytéotique est signé ainsi qu'une convention d'exploitation. L'usine devra s'intégrer dans le site, sur le plan architectural, en concertation avec le SIDOMRA et les représentants de la commune de Vedène. Le choix des entreprises devra faire l'objet d'une procédure d'appel à concurrence européenne.

Le 6 avril 1992, le SIDOMRA se réunit en mairie de Jonquerettes pour présenter le projet de la nouvelle usine d'incinération... sans les représentants des communes de Bédarrides et de Le Thor. Quelques mois plus tôt en effet, elles ont demandé à sortir du syndicat, en raison d'un désaccord sur les conditions du contrat de collecte opéré par STANECO. Novergie dévoile alors la maquette du futur équipement, qui sera présenté dans chacune des communes du syndicat. Cinq mois plus tard, le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour la rénovation et l'extension du complexe de valorisation des déchets ménagers est approuvé, ainsi que les subventions demandées aux différents partenaires.

ZOOM

sur la future usine

- 1 déchèterie
- 1 centre de tri
- 2 fours d'incinération de 5 t/h avec valorisation en énergie électrique
- une capacité de traitement de 90 000 t/an avec une extension ultérieure de 120 000 tonnes/an
- Coût (valeur 1990) 25,9 M €





Jacky Pellet, un record de longévité à la direction de l'usine



« D'habitude chez Novergie, les directeurs restaient en poste environ 4 ans ; j'ai été une exception ». Dix-sept ans sur le site, Jacky Pellet est la mémoire du lieu.

Il a connu l'ancienne et la nouvelle usine, l'ère du compost, la construction du centre de tri... « A l'époque c'était un des tout pre-

miers en France à être construit ; la difficulté était l'automatisation ». L'ancien directeur de l'usine a vécu aussi le fort développement du site. « Quand je suis arrivé, en 1990, il y avait une vingtaine d'employés. L'accroissement de l'activité a permis de nombreuses embauches ; des personnes qui ont été formées

car nous avons beaucoup de métiers différents ici, du manutentionnaire à l'ingénieur »

A son départ en 2007, 90 personnes travaillent alors dans l'usine. Et comme aime à résumer Jacky Pellet, « j'ai vu tous les changements, le déchet n'avait plus de secret pour moi ».

ILS ONT DIRIGÉ L'USINE DE VALORISATION...



JACKY PELLET
1990-2007



FRANÇOIS CHEVREUL
de 2007 à 2012



YANNICK DE COONGHE
de 2012-2016



THIERRY REYNAUD
depuis 2016

NOVERGIE INVESTIT DANS UN 3^{ème} FOUR

Le projet de la nouvelle usine est modifié en 1993. En effet, faute de débouchés, le choix de la filière compost est abandonné. Dans le même temps, les tonnages ont évolué à la hausse plus rapidement qu'estimés. Ainsi, les volumes traités en 1992 s'élève à 80 000 tonnes et devraient atteindre dès 1995 les 90 000 tonnes. Compte tenu de cette évolution, avant même son ouverture, la nouvelle usine serait saturée !

Novergie propose alors la réalisation d'un 3^{ème} four, sous ses seuls responsabilité et financement. Par avenant du 23 juin 1993, la société est autorisée à modifier son projet en augmentant la capacité des 2 fours initialement prévus à 6 tonnes/heure et en construisant un troisième équivalent.

Le projet prévoit également la construction d'une déchèterie, d'un générateur de production d'électricité et d'un centre de tri des déchets, en bout de chaîne de la collecte sélective qui sera mise en place sur le territoire du SIDOMRA. Le traitement des déchets hospitaliers et des boues de station d'épuration par incinération sera aussi pris en charge par Novergie.

Un dispositif complet qui permettra au syndicat de disposer d'une installation pouvant traiter jusqu'à 135 000 tonnes/ an. L'avenir est en marche et la première pierre de l'extension est posée le 18 novembre de cette année-là.

Après 24 années, le four de l'ancienne usine ferme définitivement.

Une se page se tourne et une autre s'ouvre avec la mise en service industrielle le 1^{er} janvier 1995 des deux nouveaux fours d'incinération.



LA COLLECTE SÉLECTIVE GAGNE DU TERRAIN

L'ÈRE DU TRI, DE LA VALORISATION ET DU RECYCLAGE DEVIENT INCONTOURNABLE DANS LA SOCIÉTÉ DES ANNÉES 1990. ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT FONT PARTIE DÉSORMAIS DU QUOTIDIEN DES HABITANTS.

Au début des années 1990, les consciences s'éveillent : l'homme a un impact fort sur l'environnement via ses déchets. Et leur volume croissant agit directement sur l'effet de serre. Cette notion d'« Environnement » est au cœur des préoccupations mondiales. En 1992, le Traité de Maastricht confère à l'environnement le rang de « politique européenne » ; et la même année, le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro le définit comme un « bien commun » et un « bien public ». Pour réduire l'incidence environnementale des déchets, il faut les valoriser ; pour cela, il faut commencer par les collecter de manière sélective.

Dans l'air du temps, en février 1994, le comité syndical présente le plan de collecte sélective lancé par l'organisme Eco-Emballages, pour la valorisation des déchets triés par les ménages. Cette nouvelle valorisation des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers entérine le projet de centre de tri, qui pourrait être financé en partie par cette entreprise engagée pour l'intérêt général. Une première expérimentation de collecte sélective est réalisée par la ville d'Avignon qui est dotée du matériel préconisé par Eco-Emballages : déchèteries mobiles, mini-bennes, colonnes à verre... Le 1^{er} contrat est ainsi signé pour la période 1994-1999 ; il garantit des soutiens financiers au SIDOMRA en fonctions des performances et de la qualité du tri.

DOSSIER

De bonnes raisons de recycler

En 30 ans, la part des emballages dans nos poubelles a doublé. En les recyclant, on leur donne une seconde vie. Le recyclage protège la nature, économise les matières premières et l'énergie. Avec une tonne de papier recyclé, on évite la consommation d'environ 300 kg de pétrole et de 2 tonnes de bois. Avec l'équivalent financier d'une tonne de déchets, on peut éclairer 15 kilomètres de route ou chauffer 6 000 m³ d'eau à 23 degrés pendant 12 heures.



Pourquoi recycler ?

Pour que l'on économise les matières premières et que l'on préserve la nature de demain.

Qui trie les ordures ménagères ?

Tous les Avignonnais.

Qui les collecte ?

Les services de la ville.

Qui traite les déchets ?

Le centre des tris et l'incinérateur de Vedène.

Qui recycle ?

Les industriels.

Que recycle-t-on ?

Papier, carton, verre, matières plastiques, aluminium et métaux ferreux.

MODE D'EMPLOI

Comment trier les déchets ?

En séparant les produits recyclables dans les sacs transparents ou en les déposant dans les cyclades et colonnes de verre.

Pourquoi les sacs sont-ils transparents ?

Pour faciliter le contrôle et le travail des employés du centre de Vedène.

Pourquoi les déchets recyclables doivent-ils être propres et secs ?

Sans cette condition, ils ne peuvent être recyclés.

OÙ trouver les mini-déchetteries

Des mini-déchetteries sont installées dans l'agglomération d'Avignon.

Dans l'intra-muros : aux Halles, rue Rempart du Rhône, rue Saint-Charles (près de la poste), place des Corps Saints et dans le quartier des Carmes, St Lazare, place Louis Gastin.

Sur la Rocade : place du Félibrige, près du local Coupo Santo.

Montfavet : place Favier, Boulevard des écoles (face au centre technique) quartier de l'Espédito, quartier des Broquetons, Résidence Sainte-Catherine.

Pour tous renseignements s'adresser en Mairie, au 90.80.42.08.

Après la cité des Papes, le renforcement du dispositif de tri sélectif est étendu sur le reste du territoire intercommunal. Le centre de tri provisoire construit sur le site de Vedène sera d'ailleurs vite dépassé compte tenu des tonnages en forte augmentation avec la mise en place de la collective sélective. Dès 1999, un plan de développe-

ment est déployé sur les onze autres communes avec l'installation de points d'apport volontaire (PAV) pour les papiers (journaux, revues et magazines), le verre et les emballages plastiques.

Le budget de l'opération, qui s'élève à un peu plus de 310 000 euros est financé à 70% par Eco-Emballages et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le syndicat envisage la création d'ambassadeurs du tri, en ayant recours à des emplois jeunes, pour communiquer sur le développement de la collecte sélective auprès des habitants. Ces emplois sont aidés par l'État et le dispositif d'Eco-Emballages. Ils seront créés au nombre de 10, pour une durée de 5 ans, puis pérennisés par les communes ou les nouvelles communautés de communes.

La collecte se développe aussi en porte-à-porte et les années suivantes sont marquées par une montée en puissance importante des ratios collectés directement auprès de l'habitant.

LA VALORISATION SE DÉVELOPPE

En 2001, le SIDOMRA contractualise avec l'organisme ADELPHE, agréé par les pouvoirs publics et équivalent d'Eco Emballages, pour la collecte sélective du verre ; ainsi qu'avec l'entreprise d'insertion Le Relais de Provence, qui plante des conteneurs de récupération sur les déchèteries et autres PAV pour la collecte des vieux vêtements et linges de maison.

TRI SÉLECTIF : L'AFFAIRE DE TOUS

EN DÉCHÈTERIE OU À LA MAISON, LES CITOYENS TRIENT DE PLUS EN PLUS. LES OUTILS SE MULTIPLIENT POUR FACILITER ET INCITER À CE NOUVEAU GESTE ENVIRONNEMENTAL.

L'APPORT EN DÉCHÈTERIE

Au cours de l'année 1994, le SIDOMRA approuve le plan de construction de déchèteries sur son territoire. La première sera réalisée à Le Thor. A terme, ces nouveaux équipements - largement financés par le département de Vaucluse, la Région et l'ADEME à hauteur de 60 % - permettront d'éviter les décharges sauvages et aux particuliers d'amener leurs déchets non ménagers, pour un tri et une valorisation matière. La déchèterie de Le Thor ouvre en 1996, gérée par la société Déchets Services. Afin d'optimiser le maillage territorial de proximité et de réduire les tonnages incinérés, trois autres seront réalisées à Avignon, Vedène et Sorgues. Les travaux de cette dernière, qui couvre les communes de Sorgues, Bédarrides et Entraigues-sur-la-Sorgue, débutent l'année suivante.

2002 est l'année du premier budget en euros. Il est aussi en forte hausse avec l'impact du financement des déchèteries, qui par ailleurs connaissent une croissance importante des apports. Mais le SIDOMRA conserve la gestion mutualisée de ces équipements et prévoit le plan de financement de la déchèterie de Pernes/Montoux/Althen. Il délibère également sur la construction d'un quai à déchets pour les services municipaux sur la commune de Le Pontet. Celui-ci entre en service en mai 2004.

Considérant que la gestion des déchèteries ressort normalement aux termes de la Loi de la compétence collective, le comité syndical décide qu'à compter de 2005 les installations réalisées et gérées par le SIDOMRA seront rétrocédées à chacune des communautés d'agglomération et de communes de son territoire de desserte. Le 1^{er} janvier de cette année-là, les différents équipements - ainsi que leur gestion - sont transférés pour 1 € symbolique. Chaque communauté adopte son propre règlement. Le syndicat conserve uniquement la gestion de la déchèterie de Vedène (qui reste dans la DSP Novergie) implantée sur le site de valorisation des déchets. Des contrats sont signés avec les nouveaux éco-organismes pour les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).

Cette même année, la déchèterie de Vedène est mise aux normes avec la construction de murets de protection pour protéger les usagers d'une chute, comme cela a pu se produire dans d'autres équipements. Les apports iront régulièrement crescendo et la déchèterie connaît un fort accroissement de sa fréquentation après l'interdiction de brûlage des déchets verts des particuliers.

11 000

C'est en tonnes
la capacité annuelle
de la déchèterie
de Vedène

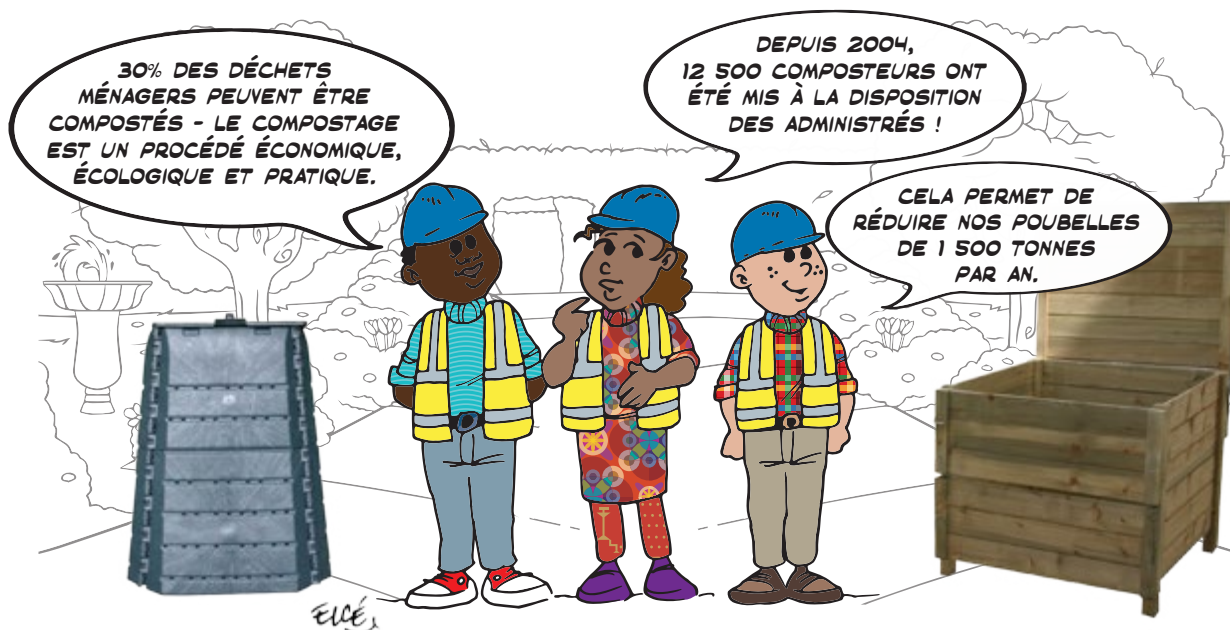
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

EN 12 ANS, LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE A PRIS SES MARQUES. AUJOURD'HUI, PLUS DE 20% DES FOYERS PRATIQUENT CETTE TECHNIQUE.

En 2004, le SIDOMRA teste la mise à disposition de composteurs individuels aux particuliers. Althen des Paluds est la première commune volontaire. Cette première expérience porte ses fruits et le dispositif s'étend progressivement à toutes les communes adhérentes, grâce notamment au financement de la Région, du Département et de l'Ademe. En 2005, l'acquisition de composteurs est décidée pour l'ensemble du territoire du SIDOMRA. Un cap est franchi à la fin de l'année 2012 avec les **10 000 composteurs** mis à la disposition des foyers ! Au 31 décembre 2015, **12 157 composteurs** individuels ont été distribués aux habitants du territoire ; soit plus d'1 foyer sur 5 qui est passé à ce geste vert !

«L'OR VERT DES POUBELLES»

On considère que la poubelle d'ordures ménagères comporte environ 30% de déchets organiques dits fermentescibles. Trier ce type de déchets participe à diminuer le volume d'ordures ménagères et permet de fabriquer soi-même un engrais naturel pour son jardin, ses plantes... Le compost est ainsi élaboré à partir de la maturation des déchets de cuisine (épluchures, café, coquilles d'œufs...) et de jardin (feuilles, fleurs, gazon...).



DU TRI TOUT AZIMUT

En 2006, le SIDOMRA associe à nouveau les citoyens à la réduction des déchets à la source et distribue les autocollants « STOP PUB » édités par l'ADEME pour lutter contre la prolifération des publicités dans les boîtes aux lettres.

Un autre type d'expérience est mené en 2010 à l'occasion de la fête de la musique à Avignon. Ainsi, en partenariat avec l'association Knet Partage, des compacteurs de canettes sont installés place de l'Horloge à Avignon dans le but de collecter puis de valoriser les canettes en aluminium utilisées sur la voie publique.

3,05 C'est le montant en euros reversé par tonne de verre collectée à la Ligue contre le cancer du Vaucluse depuis 1996. Initialement allouée par la verrerie du Languedoc, située à Vergèze, cette subvention a ensuite été prise en charge par le SIDOMRA. Ainsi depuis 2002, le syndicat a redistribué 146 171,25 € à l'association. Le verre collecté est traité et refondu sur le site de Perrier. En 2015, 4 352 tonnes de verre ont été collectées.

LE NOUVEAU CENTRE DE TRI

Le projet est acté en séance du comité syndical du 2 juillet 2002 : plus grand, plus moderne, le nouveau centre de tri sera réalisé dans le cadre de la DSP par Novergie pour un montant de 4,3 millions d'euros. Sa capacité augmentée à 15 000 tonnes/an va permettre d'absorber les hausses importantes d'activité. Des financements sont sollicités auprès de l'Adème, du Conseil Général et du Conseil Régional. Le futur centre, qui ne sera pas encore équipé de lecture optique, est imaginé avec un volet consacré à l'emploi en insertion ; 24 postes de trieurs y sont consacrés.

Le nouvel équipement est inauguré en juin 2005.



Le préfet Hugues Parant visite le nouveau centre de tri de Vedène au côté du président du SIDOMRA, Yves Dupont, et du directeur du site, Jacky Pellet.

LE TRI EN CHIFFRES EN 2015

- 210 t d'acier
- 26,5 t d'aluminium
- 1 031 t de papiers-cartons
- 3 347,5 t de JRM
- 504,7 t de plastiques
- 68 t de briques alimentaires



Mélanie Mery : Une deuxième vie pour les matériaux

Responsable des unités de valorisation matière



Votre parcours chez NOVERGIE s'est dessiné autour du tri. Qu'elle en a été l'évolution ?

Je suis arrivée à Vedène en 1999 pour gérer le traitement des déchets de soin. J'ai mis en place le système qualité puis la partie sécurité. Quand le nouveau centre de tri a ouvert en 2005, on m'en a confié la responsabilité, puis celle de la déchèterie et enfin celle de la plateforme mâchefer en 2012. Aujourd'hui je gère toutes les parties de la valorisation de la matière sur le site et je fais tourner ces différentes activités comme des PME, ce qui me rapproche d'ailleurs de ma formation de DESS en petites et moyennes entreprises.

Comment a évolué le tri sélectif ?

Les technologies ont évolué en même temps que la société et les déchets qu'elle produit. On vit le monde d'aujourd'hui au travers des habitudes de consommation, des saisons... Cet hi-

ver il a fait moins froid et nous avons collecté moins de bouteilles en plastique opaque (lait, soupes...) ; l'été, nous avons plus de bouteilles d'eau. Tous ces facteurs influent sur la production des ordures ménagères, c'est un miroir de la société. Mais on suit toujours l'objectif de la réduction des déchets à la source et les techniques sont de plus en plus pointues. Avant on mettait tous les plastiques ensemble, aujourd'hui on en est à se demander comment on va trier les pots des barquettes. On valorise de mieux en mieux et de plus en plus. Sur 100 tonnes de déchets qui rentrent sur le site, seules 4 tonnes ne sont pas valorisées.

Que deviennent les matières recyclées ?

Ça devient des matières secondaires en lieu et place des matières premières qu'on prend dans le sol ou à la nature. Aujourd'hui, une bouteille

en plastique est infiniment recyclable, tout comme le carton, l'aluminium, l'acier... Les résidus d'incinération, les mâchefers, sont utilisés en sous-couche routière ; c'est un bon stabilisant et cela remplace les granulats qui sont extraits des carrières. On préserve ainsi l'environnement.

Le tri s'est associé aussi à un volet insertion ?

Oui, depuis 2009, l'entreprise **Rebond Insertion** est établie ici. 24 postes sont consacrés à l'emploi en insertion. Le passage par le centre de tri réapprend à ces personnes le travail en entreprise. Ils passent entre 4 et 18 mois dans l'usine. Trieur n'est pas un métier facile et les horaires sont difficiles mais c'est un vrai parcours de formation. En 2015, 265 personnes ont bénéficié du dispositif et on comptabilise 60% de réinsertion professionnelle !

Jean-Philippe Ferreira

Responsable d'exploitation du centre de tri



ROQUEMAURE : ILS ONT RETROUVÉ LES BIJOUX DE LA MAMIE

Les héros du centre de tri



Vincent Verde, Jean-Philippe Ferreira et Abdol Rima ont retourné 100 mètres cubes de déchets à la main et ont découvert le coffre à bijoux de la septuagénaire. Le 15.
C'est l'histoire d'une dame de 78 ans qui a caché son coffre à bijoux dans un sac poubelle. Et ce qui devait arriver arriva. Le jour de la collecte des ordures ménagères, elle a oublié son trésor au fond du sac. Mais après un travail de titan, trois employés du centre de tri de Vedène l'ont retrouvé au milieu des déchets. P. 3

« Ancien trieur, je suis rentré en 1999 chez Novergier. A l'époque, il y avait juste un tapis de tri et nous ouvrons les sacs à la main. J'ai eu l'opportunité d'évoluer, d'abord comme conducteur d'engin, puis comme chef d'équipe. C'est à ce poste-là que j'ai vécu le passage vers le nouveau centre de tri en 2005. 4 ans plus tard, j'ai pris mes fonctions actuelles de responsable d'exploitation. Aujourd'hui je suis donc responsable du bon fonctionnement du centre de tri ; j'ai notamment en charge la réception des camions, les suivis des pesées.

Il y a dans ma mission toute une partie administrative que j'ai apprise sur le terrain.

Concernant la gestion du personnel en particulier et des plannings, 5 conducteurs et 4 trieurs travaillent avec moi en plus du personnel en insertion (24 trieurs).

J'ai travaillé longtemps avec certains devant le tapis de tri. C'est un métier difficile et ingrat mais qui m'a permis de prendre le recul nécessaire aujourd'hui. Car des fois il faut être exigeant - nous avons un devoir de résultat - mais nous nous connaissons bien et formons une véritable équipe, soudée. »

LE TERRITOIRE SE RECONSTRUIT AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ

LES NOMBREUSES RÉFORMES TERRITORIALES ET LES REGROUPEMENTS COMMUNAUX ENTRAINENT UNE NOUVELLE REPRÉSENTATION AU SEIN DU SYNDICAT ET UN ÉLARGISSEMENT DE L'ACTIVITÉ.

L'année 1995 voit la naissance officielle de la communauté d'agglomération, à taxe professionnelle unique, du Grand Avignon. Cette nouvelle structure intercommunale regroupe les communes d'Avignon, Le Pontet, Mourières et Saint Saturnin, qui seront donc désormais représentées au SIDOMRA par l'intermédiaire de la COGA. Caumont rejoint l'intercommunalité en 1997.

Afin de tenir compte de l'organisation territoriale et de la création des communautés de communes, le syndicat intercommunal modifie ses statuts. Le syndicat renforce sa structure avec la création de postes de vice-présidents, qui seront désormais cinq et de commissions de travail thématiques.

Dans un souci de lisibilité, le nom de SIDOMRA est maintenu, mais un nouveau logo est adopté.

LE LOGO EN 50 ANS D'EXISTENCE... 1989, 2005 et 2015



En 1997, il devient syndicat mixte et s'élargit à de nouvelles communes, notamment Althen des Paluds en 1998. Monteux et Pernes les Fontaines adhéreront à leur tour au SIDOMRA en 1999. Deux ans plus tard, le SIDOMRA regroupe désormais 190 470 habitants, dans les 15 communes et communautés de son périmètre (chiffre du recensement INSEE 1999). Outre la communauté d'agglomération du Grand Avignon (COGA) et la communauté de communes des pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO), une nouvelle communauté de communes voit le jour en décembre 2001 : celle des Sorgues du Comtat, qui regroupe Monteux, Pernes-les-Fontaines et Entraigues-sur-la-Sorgue. Elle adhère au SIDOMRA et se substitue aux communes.

LE BALLET DES COMMUNES

Vedène et Jonquerettes rejoignent la communauté d'agglomération du Grand Avignon en 2001. Ces communes siégeront désormais au SIDOMRA via l'EPCI. L'année suivante, Althen-les-Paluds, Châteauneuf de Gadagne et Le Thor rejoignent à leur tour les intercommunalités.

Avec la fermeture de l'incinérateur d'Orange, la CCPRO et la CCAOP souhaitent bénéficier de ses équipements. En 2003, Velleron devient la 16^{ème} commune à adhérer au SIDOMRA, via la COGA.



2016

1
président

LE SIDOMRA

Syndicat créé en 1966, le SIDOMRA (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon) traite aujourd'hui les déchets de 16 communes, regroupées en 4 intercommunalités (la communauté d'agglomération du Grand Avignon et 3 communautés de communes, Pays de Rhône et Ouvèze, Les Sorgues du Comtat, Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse). S'il conserve son siège historique à Avignon, ses bureaux sont installés à Vedène depuis 2005 au cœur de son activité. Le comité syndical regroupe 32 élus, soit 2 élus par représentativité de chaque commune et élit un bureau de 7 vice-présidents. Sa composition est soumise aux mandats municipaux et donc renouvelée à chaque élection municipale, tous les 6 ans.

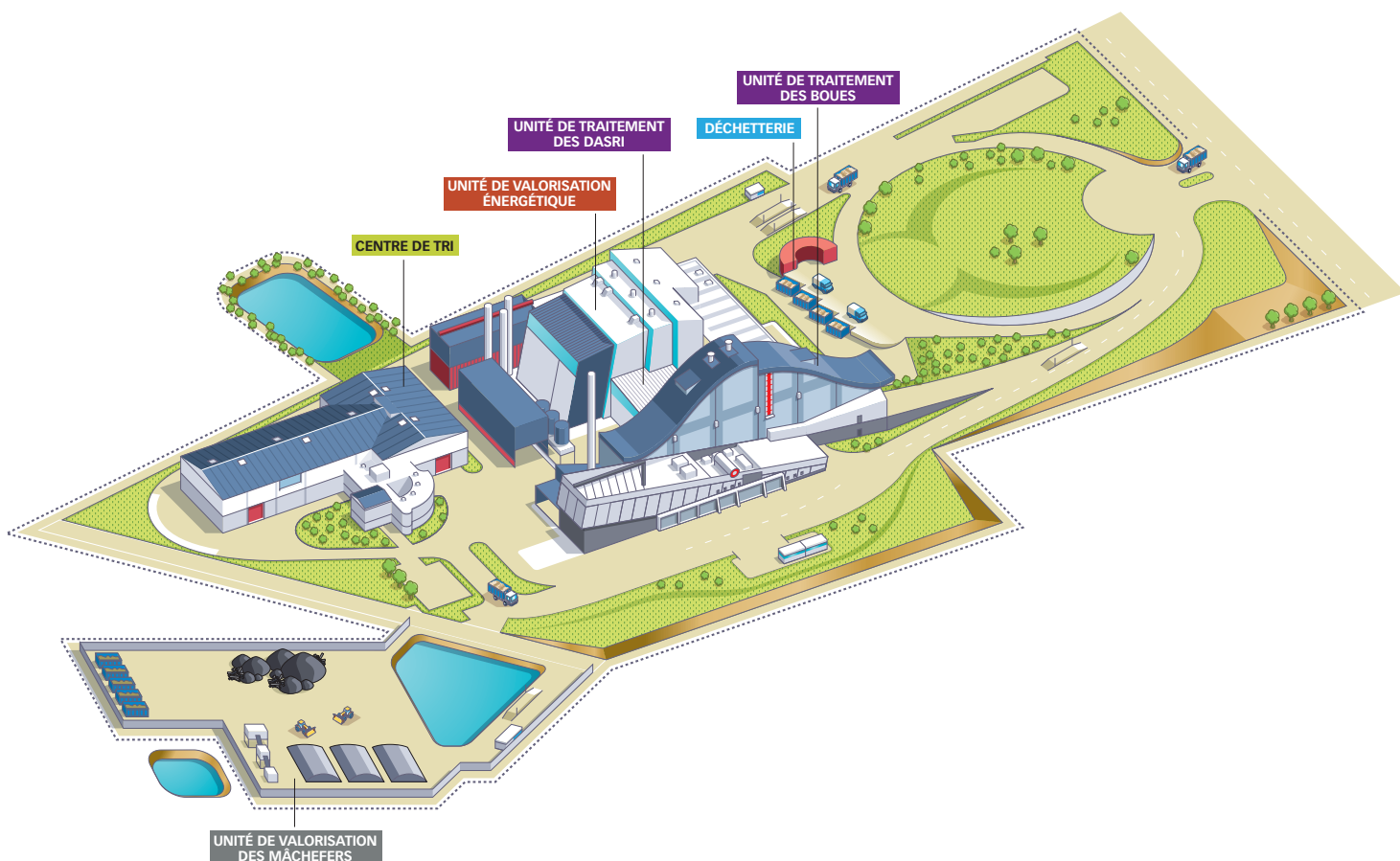
7
vice-
présidents

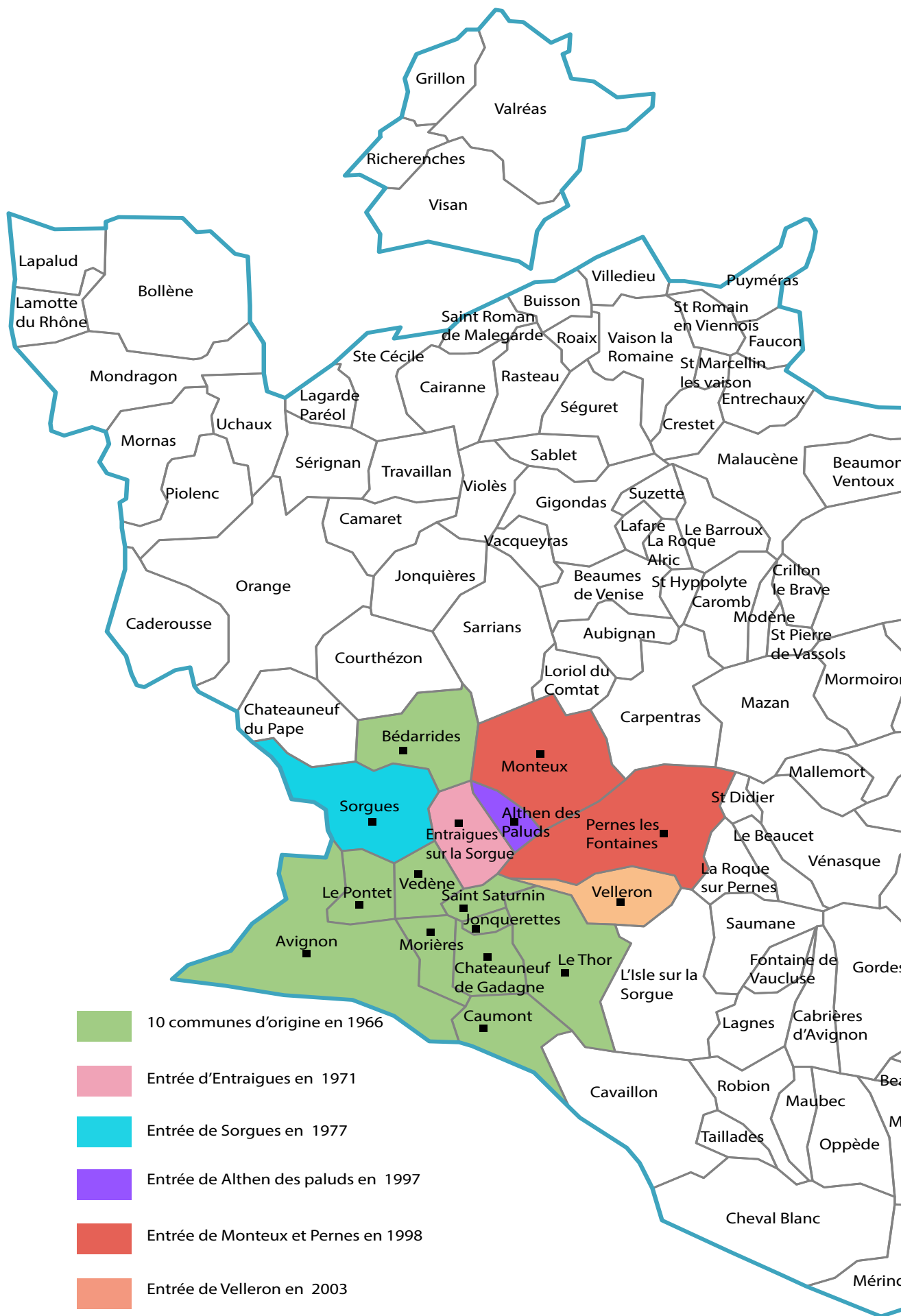
32
élus

1
communauté
d'agglomération

3
communautés de communes

16
communes







1966

10 communes
population : 111 462 habitants
territoire : 198,06 km²



2016

16 communes
population : 212 620 habitants
territoire : 360,96 km²



Michel Bernard : La mise en place administrative du syndicat

Le SIDOMRA se structure administrativement.



Arrivé en 1996 à la direction du SIDOMRA, après presque 30 ans à la mairie d'Avignon, il vit les premières heures de la nouvelle usine et comprend que le syndicat doit s'étoffer et se rapprocher de son cœur d'activité.

« J'ai demandé rapidement à avoir du personnel administratif. Deux emplois ont alors été créés. Une secrétaire à mi-temps a pris ses fonctions en 1997 ; un emploi-aidé a été recruté pour la comptabilité en

2000. Nous avons d'ailleurs passé environ deux ans dans le même bureau tous les trois. Et une autre personne a été mise à disposition pour contrôler les entrées, les sorties et les pesées des camions. »

Pendant ce temps, le projet du développement du centre de tri s'affine et Michel Bernard l'associe au développement du SIDOMRA. *« Nous avons alors créé des bureaux sur place pour nous rapprocher de la direction de l'usine. C'était impor-*

tant et plus pratique dans la gestion du travail. »

Avant son départ en 2001, l'ancien directeur a assis les nouveaux statuts du syndicat. Une délibération a été adoptée créant un poste de directeur (il était jusqu'alors mis à disposition par une collectivité), un emploi de secrétaire, un autre de comptable, ainsi qu'un poste d'ingénieur pour des missions ponctuelles.

A l'aube du XXI^{ème} siècle, le syndicat entre aussi dans une nouvelle dimension. Compte tenu de la complexité croissante des opérations financières, comptables, fiscales, suivis des contrats, revente de matériaux, déchèteries, procédures marchés publics...

Le comité syndical décide en 2000 de renforcer en moyens humains son équipe administrative et comptable. Ainsi, Véronique Marin, chargée de la commande publique en mairie de Vedène, est missionnée pour monter les dossiers et assurer le suivi des marchés publics du SIDOMRA, et Michel Adam, fonctionnaire territorial de la ville d'Avignon est missionné pour le contrôle des caractérisations de la collecte sélective des 16 communes adhérentes.

L'ÉQUIPE DU SIDOMRA

Sophie Masante prend ses fonctions au SIDOMRA le 1^{er} avril 1997.

«Le personnel féminin n'est représenté à cette époque sur l'usine que par Sophie Bey, l'assistante de Jacky Pellet, le directeur. Pour faire simple, les employés du site nous appelaient Sophie A et Sophie B ! Il y a presque 20 ans de cela... Je constate avec satisfaction que depuis quelques années le métier des «déchets» c'est féminisé, j'en veux pour preuve la vingtaine de femmes qui travaillent désormais sur le site de Vedène, occupant divers postes comme gardienne de déchèterie, responsable méthodes/maintenance, ou encore responsable des unités de valorisation matière. J'ai intégré le SIDOMRA sous la vice-présidence de Yves Dupont et durant toutes ces années j'ai eu la chance d'effectuer un travail diversifié et «valorisant», d'assistante de direction à chargée de communication, ou même «cariste»... le travail que j'effectue pour le Syndicat m'a permis de m'épanouir pleinement, et ce n'est pas fini...»



Muriel Milesi intègre le SIDOMRA en 2000.

«Je suis rentrée au Syndicat en octobre, sur un poste emploi jeune, comme agent administratif technico-financier, en charge du suivi des déchèteries. Tout un programme !!! Au fil du temps mes fonctions ont évolué sur les finances et les ressources humaines. Après la construction du centre de tri en 2005, nous avons développé les visites avec l'accueil des scolaires pour les sensibiliser au tri sélectif et au recyclage. Je rencontre parfois par hasard nos jeunes visiteurs, qui me reconnaissent. J'ai le souvenir d'une petite fille qui m'a dit bonjour dans un commerce et a expliqué à sa maman : «Maman, c'est la dame des déchets !»



DES LOCAUX POUR LE SYNDICAT

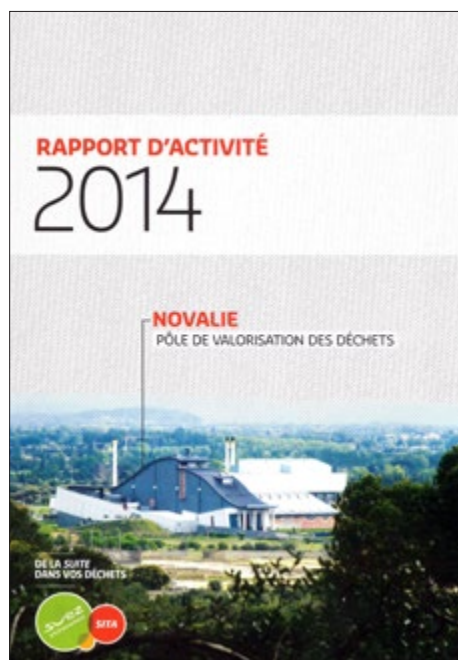
La construction du centre de tri va enfin offrir au SIDOMRA un lieu d'accueil sur le site. Il est prévu dans le projet la construction de bureaux pour le syndicat, l'aménagement des salles de réunion et une salle pour l'accueil des groupes et des scolaires. Un mini-centre de tri à vocation pédagogique est également réalisé.

DE NOUVEAUX SUPPORTS POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE

Transparence, communication, veille juridique... l'activité rentre dans un cadre légal qui nécessite de nouveaux outils. En 2000, les textes environnementaux entraînent la mise en place de commissions de travail et d'information autour des installations de traitement des ordures ménagères. A la demande du SIDOMRA et de France Nature Environnement 84, le préfet crée une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) où siègeront l'Etat et ses différents services, les collectivités locales concernées, les associations riveraines, les salariés de l'entreprise...

En parallèle, la loi de 1998, relative au renforcement de la protection de l'environnement, impose désormais un rapport annuel, technique et financier sur l'élimination des déchets. Un décret de 2000 rend obligatoire la rédaction de ce document par le président de l'EPCI.

Le premier rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets porte sur l'exercice 1999 et est présenté pour la 1^{ère} fois au comité syndical du 27 novembre 2000 ; il est en partie alimenté par le rapport annuel établi par le délégataire de service public. Ce document établi par le SIDOMRA sera désormais communiqué tous les ans aux intercommunalités et communes membres et rendu accessible au public via le site internet du SIDOMRA (www.sidomra.com).



LE SITE S'OUVRE AU PUBLIC



Tous les ans, à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, l'écopôle de Vedène ouvre ses portes pour informer et sensibiliser le public à la valorisation des déchets ménagers. Lors de cette journée portes ouvertes, de nombreux visiteurs découvrent et partagent le quotidien des hommes et des femmes qui chaque jour donnent une seconde vie aux déchets ménagers de la grande région d'Avignon. Le parcours sur le site apporte un éclairage particulier sur les différentes destinées des ordures ménagères : compostage individuel, composition de la poubelle, tri des déchets, recyclage, valorisation énergétique... Le visiteur se trouve plongé au cœur du process et des lignes de tri. L'accueil et l'encadrement, assurés par le personnel du SIDOMRA, de SUEZ, Rebond Insertion, et en collaboration avec l'association Soleil Vert, permettent à un public familial de découvrir un endroit étonnant où nos déchets redeviennent matière ou énergie.



En 2003, le SIDOMRA et Novergie organisent la première journée portes ouvertes du pôle de valorisation de Vedène. L'évènement sera renouvelé tous les ans.

Grand Avignon

VEDÈNE



Une journée éducative tout en bonne humeur et en musique, organisée par une équipe qui a soufflé dix bougies.

Novalie a fêté dix ans de tri des déchets ménagers

Le centre de valorisation des déchets ménagers a organisé une journée portes ouvertes.

Dans le cadre de la semaine du développement durable, le Sidomra et Suez environnement ont organisé une journée anniversaire, samedi sur le site du centre de valorisation des déchets ménagers, au cours de laquelle jeux et animations autour du tri et du recyclage ont été proposés au grand public. L'occasion également de revenir sur dix années d'activité qui ont accompagné l'évolution du territoire en matière de gestion des déchets. La journée portes ouvertes a donc pris une allure d'anniversaire pour célébrer ces dix ans. Au programme, visites des installations et rencontres des équipes en poste, animations et jeux pour découvrir le parcours des déchets après collecte : le procédé de tri, le conditionnement des matières triées, la suite de leurs aventures chez les industriels du recyclage, etc. L'objectif ? Apporter une information claire sur la gestion des déchets et rappeler aux visiteurs l'importance de leur geste de tri.

Un site pilote

Depuis sa mise en service en 2005, le centre de tri de Novalie a valorisé près de 120000 tonnes de déchets ménagers recyclables (papiers, cartons, métaux, flaconnes plastiques fins et opaques et briques alimentaires), issus de la collecte sélective et des points d'apports volontaires du territoire du Sidomra, de collectivités du Vaucluse, et des départements limitrophes.

En dix ans, le centre de tri a



Les visiteurs du centre de tri Novalie, qui fêtait ses dix ans, ont notamment découvert le tri mécanisé des bouteilles en plastique. / PHOTO J.S.A.

contribué activement au développement du tri et du recyclage sur le territoire, en accompagnant les collectivités pour

mieux et plus recycler, en étant pilote avec Eco-Emballages pour l'expérimentation de l'extension du tri des emballages plastiques,

ou encore en proposant de nouvelles filières pour la valorisation des refus de tri. Site engagé sur le plan environnemental, Novalie s'est vu attribuer dès 2006 la certification ISO 14001 pour sa démarche volontaire d'amélioration continue de sa performance environnementale.

De plus, dès 2009, Novalie a mis en place un dispositif d'insertion sociale par l'activité économique en dédiant 22 des 40 postes du centre de tri à ce programme d'insertion. À ce jour, plus de 230 personnes ont bénéficié de ce dispositif et pour 65% d'entre elles, ce dispositif a débouché sur un emploi durable ou une formation qualifiante.

Jacqueline SANCHEZ

À propos du centre de tri

Capacité de traitement 15 000 tonnes par an.

Déchets acceptés : papiers, journaux, revues, magazines et emballages ménagers recyclables (cartons, cartonnettes, emballages en acier et aluminium, briques alimentaires, flacons et bouteilles en plastique transparent et coloré, et opaque).

Provenance : en 2014, plus de 70% des tonnages triés étaient issus de Vaucluse, le reste provenant des départements limitrophes essentiellement Gard et Bouches-du-Rhône.

Apport : 80 camions de collecte sélective par semaine.

Personnel : 40 personnes dont 22 postes d'insertion.

Un process en plusieurs étapes : pré-tri manuel, tri mécanisé, affinage manuel et conditionnement des matières triées.

Yves Dupont, président de 2001 à 2008

De grandes réalisations



Entre 1995 et 2001, d'abord vice-président, Yves Dupont a mené à bien des dossiers lourds, complexes et délicats. Un bilan impressionnant qu'il a poursuivi durant son mandat de président les sept années suivantes :

- La mise aux normes environnementales européennes des trois premières lignes d'incinération.
- La réalisation d'un quatrième four donnant à l'usine de Vedène une dimension départementale en application du Plan de traitement et de valorisation des déchets du Vaucluse nouvellement révisé.
- La construction d'un centre de tri pour la collecte sélective de 15 000 tonnes/an suffisamment vaste pour accueillir dix ans plus tard le tri sélectif de l'ensemble des communes du département.
- La mise en œuvre et la gestion de quatre déchèteries harmonieusement réparties sur le territoire syndical.
- La mise à disposition de composteurs individuels, la collecte et le traitement des déchets de soins issus des malades en automédication et bien d'autres choses ...

Passionné par le sujet, Yves Dupont s'est inlassablement investi durant treize ans pour convaincre, rassurer sans concession et faire avancer un domaine particulier dont l'acceptabilité n'est encore aujourd'hui pas totalement acquise. Médecin de famille, comme il aimait à se définir, adjoint, puis maire de Vedène, homme clairvoyant et d'une grande humanité, Yves Dupont n'en était pas moins efficace et pragmatique.

« J'avais bien entendu des obligations morales vis-à-vis de la population et une sensibilité naturelle en matière de santé publique. Quant à ma volonté politique dans ce domaine bien spécifique des déchets ménagers, j'ai souhaité la formaliser en privilégiant l'environnement, en recherchant les meilleures technologies disponibles tout en maîtrisant les coûts. »

Marie-Josée Roig est présidente du SIDOMRA de 1995 à 2001. Compte tenu de ses mandats électifs, maire d'Avignon de 1995 à 2014, député de 2007 à 2012 et ministre de 2004 à 2005, elle confie la gestion du SIDOMRA à Yves Dupont alors 1^{er} vice président.

Et c'est sous sa vice-présidence exécutive, qu'est entreprise une complète et nécessaire mutation du site initial intégrant désormais les notions de valorisation, de réutilisation et de recyclage dans une nouvelle et innovante perspective d'Economie Circulaire.



VERS UN 4^{ème} FOUR

La première décennie du XXI^{ème} siècle est marquée par l'évolution des différentes législations et leur impact sur l'évolution du site.

En 2002, le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Vaucluse est révisé. Les nouvelles normes environnementales européennes, applicables en 2005 sur les incinérateurs d'ordures ménagères, vont imposer des travaux importants sur l'usine ; un quatrième four est à l'étude à la demande de Novergie et de la DRIRE, après fermetures des incinérateurs d'Apt, Cavaillon, Carpentras et Orange. Ce plan prévoit également le traitement des boues de stations d'épuration par incinération, en dépannage du nouveau site de traitement des boues de STEP, usine de compostage de Mondragon.

En mai 2004, le comité syndical valide donc la réalisation du projet de mise aux normes des fumées et dans le même temps la construction d'un quatrième four d'incinération ; une prolongation de 10 ans (2017-2027) de la délégation de la DSP avec Novergie est décidée avec l'accord des différentes administrations compétentes. Les travaux démarrent en 2005 et la nouvelle unité entre en service en 2007.



Quid des mâchefers ?

La plateforme de maturation des mâchefers, en face de l'usine, de l'autre côté du chemin de Capeau, est liée à l'activité de l'incinération. Cette activité est strictement encadrée et contrôlée par les services de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Les mâchefers, résidus d'incinération, ne sont pas des déchets dangereux ; ils sont utilisés en technique routière comme alternative aux matériaux traditionnels issus des carrières qui posent par ailleurs d'autres problèmes, notamment de prix des chantiers publics.





Patrick Lefranc, directeur du Sidomra de 2001 à 2015



Comment êtes vous arrivé au syndicat ?

Il faut reconnaître que je n'étais pas destiné à cet emploi. J'ai un parcours plutôt atypique puisque j'ai fait des études de lettres classiques et ai entamé ma vie professionnelle comme professeur d'enseignement général en collège.

Ma carrière a pris un virage quand j'ai passé des concours administratifs. Un premier maire m'a fait confiance et, de communes en communes, principalement dans l'ouest de la France, j'ai été secrétaire général, DGS, directeur de syndicats des eaux ou d'électrification ... Je suis finalement arrivé au SIDOMRA en 2001 après seize années passées en mairie de Vedène.

Vous avez vécu une période charnière pour le site ?

En effet j'ai accompagné les présidents Yves Dupont puis Christian Lutz, dans la mise aux normes européennes des lignes d'incinération,

la construction du 4^{ème} four et du centre de tri.

Une aventure, car c'est toujours compliqué dans une région très urbanisée de faire passer le message de la nécessité d'agrandir une telle usine. Pour rassurer la population, le président a ouvert dans un premier temps l'établissement aux associations de défense de l'environnement et à partir de 2003, il a été

organisé tous les ans une journée portes ouvertes à destination du public. La première «JPO» s'est faite autour d'une exposition de peintures et de photos du complexe de valorisation.

Le SIDOMRA participe aussi aux actions de la Semaine Européenne du Développement Durable. Avec le soutien de l'inspection académique, le syndicat s'est inscrit également

Les enfants trieurs de demain ?

Oui bien sûr, ainsi depuis 2007, des actions de sensibilisation au tri des déchets en direction des scolaires sont mises en oeuvre. Le SIDOMRA en collaboration avec l'inspection académique a mis en place des actions d'éducation à l'environnement. Par la suite, une convention est signée en 2011 avec l'UDVN 84 (Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature). Elle est renouvelée l'année suivante avec la même association vaclusienne qui change d'appellation pour devenir FNE 84 (France Nature Environnement). La mission qui lui est confiée par le Syndicat, est d'organiser la formation à l'éducation environnementale en milieu scolaire, notamment la valorisation et le tri des déchets. FNE 84 expérimentera également la réduction des déchets à la source auprès de ménages volontaires, grâce à une convention signée avec les intercommunalités favorables.

dans le programme du cycle d'enseignement - Initiation et sensibilisation à l'environnement - pour accueillir les classes des écoles primaires.

Qu'est ce qui fait la spécificité de Novalie ?

Le déchet est ici envisagé dans son

ensemble. Novalie est un des rares centres en France dit « intégré », c'est-à-dire que tout ce qui concerne la chaîne du traitement et de la valorisation est regroupé ici : l'incinérateur, la plateforme de valorisation des mâchefers (les résidus d'incinération), la déchèterie, le centre de tri et une ligne de traitement des

déchets de soin hospitaliers. L'environnement a toujours été au cœur de mes préoccupations. En outre, le Sidomra a signé en 2005 une convention avec les pharmaciens et l'association Alma-Mater pour récupérer les déchets de soin à risques infectieux, issus des particuliers en automédication.



1 300 : C'EST LE NOMBRE DE VISITEURS REÇUS SUR LE SITE DE VALORISATION EN 2015, DONT 800 SCOLAIRES.



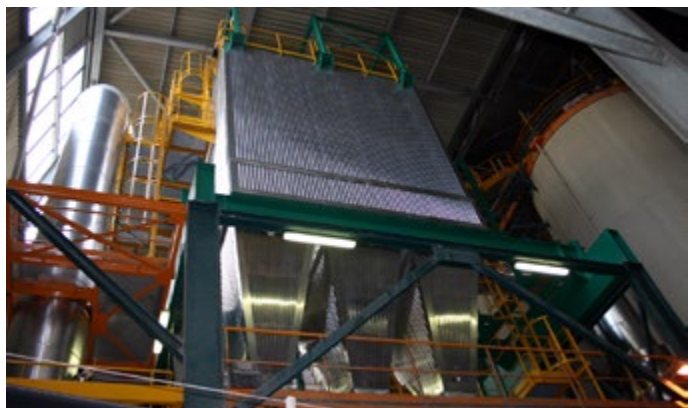
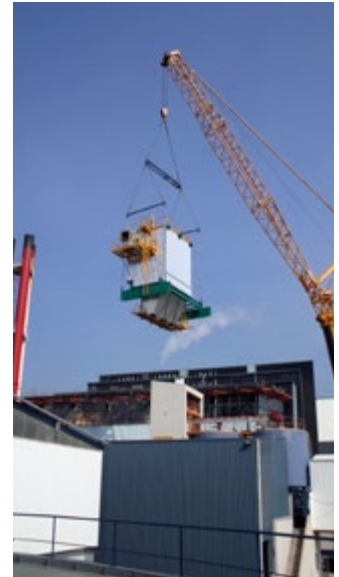
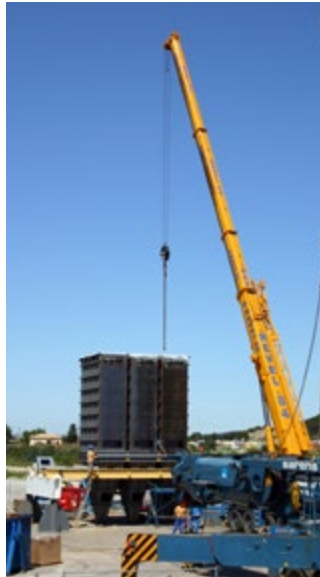
VISITE EN AVRIL 2002 DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE TOCHIGI AU JAPON ET DE SA DÉLÉGATION



L'ENVIRONNEMENT, LOCOMOTIVE DU SIÈCLE

Le «Grenelle de l'Environnement», organisé en France à partir de 2007, aura fortement marqué la société, les institutions et les esprits. A Vedène, le projet d'Ecopôle naît de cette dynamique. Il doit réunir l'ensemble des acteurs du développement durable, autour de la valorisation de l'énergie et de la matière.

Par ailleurs, les Lois «Grenelle» rendent obligatoire l'analyse des dioxines en continu et l'adaptation des procédés et matériels de contrôle. Une mesure que le syndicat souhaite mettre en application avec la meilleure technologie possible dans le domaine de l'analyse des risques environnementaux.



UNE MACHINE TROP BIEN HUILÉE...

Dans la nuit du 5 au 6 mars 2014, un grave incendie accidentel survient au niveau du groupe turbo-alternateur 1 (GTA1). Cet incendie entraîne l'arrêt immédiat des quatre lignes d'incinération, la ligne 4 pouvant être remise en fonctionnement dès le 6 mars à 11 heures. Heureusement le feu a été confiné grâce aux portes coupe-feu et aucune victime n'est à déplorer.

Aucune trace non plus de contamination n'est détectée par la cellule mobile d'intervention chimique des pompiers, tant sur le site que sur l'environnement. Les eaux d'extinction de l'incendie ont été confinées dans les aires de rétention. Par mesure de précaution, les résidents de l'aire d'accueil des gens de voyage à proximité sud de l'usine, qui se plaignaient des fumées, ont été momentanément déplacés.

Les trois lignes d'incinération sont arrêtées et les tonnages d'ordures ménagères détournés sur d'autres installations de traitement, conformément à l'arrêté préfectoral.

Afin de revenir à un service « normal », c'est-à-dire la remise en route des trois lignes d'incinération, le GTA 1 est déconnecté pendant toute la durée des expertises et des travaux de réparation, estimés à plusieurs mois, donc, sans production d'énergie électrique. Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) sont envoyés sur d'autres sites d'incinération habilités à les traiter : Nîmes, Toulon, Nice. Les boues de stations d'épuration peuvent en revanche continuer à être injectées sur la ligne 4, en co-incinération avec les déchets ménagers.

La DREAL missionne une étude d'impact et les experts d'assurance analysent les causes du sinistre. Au-delà des strictes réparations du GTA1, Novergie renforce les procédures et les mesures de sécurité et reformate cette partie de l'usine pendant toute l'année 2014.

Un an plus tard, en mars 2015, le GTA1 est remis en service et recommence à fournir de l'électricité sur le réseau public ERDF.

Ces réparations importantes ont permis également de moderniser l'équipement.



Jean-Jacques Crouzillac, toute une carrière autour de la maintenance



Responsable Etudes/Projets de maintenance depuis octobre 2014, Jean-Jacques Crouzillac connaît bien son métier... et le site.

Presque 30 ans qu'il travaille à Novalie. Rentré comme chauffeur de four à l'usine d'Agde de Triga en 1980, c'est en 1988 que cet électromécanicien de formation arrive à l'ancienne usine de Vedène pour s'occuper de la mise en place du passage automatique.

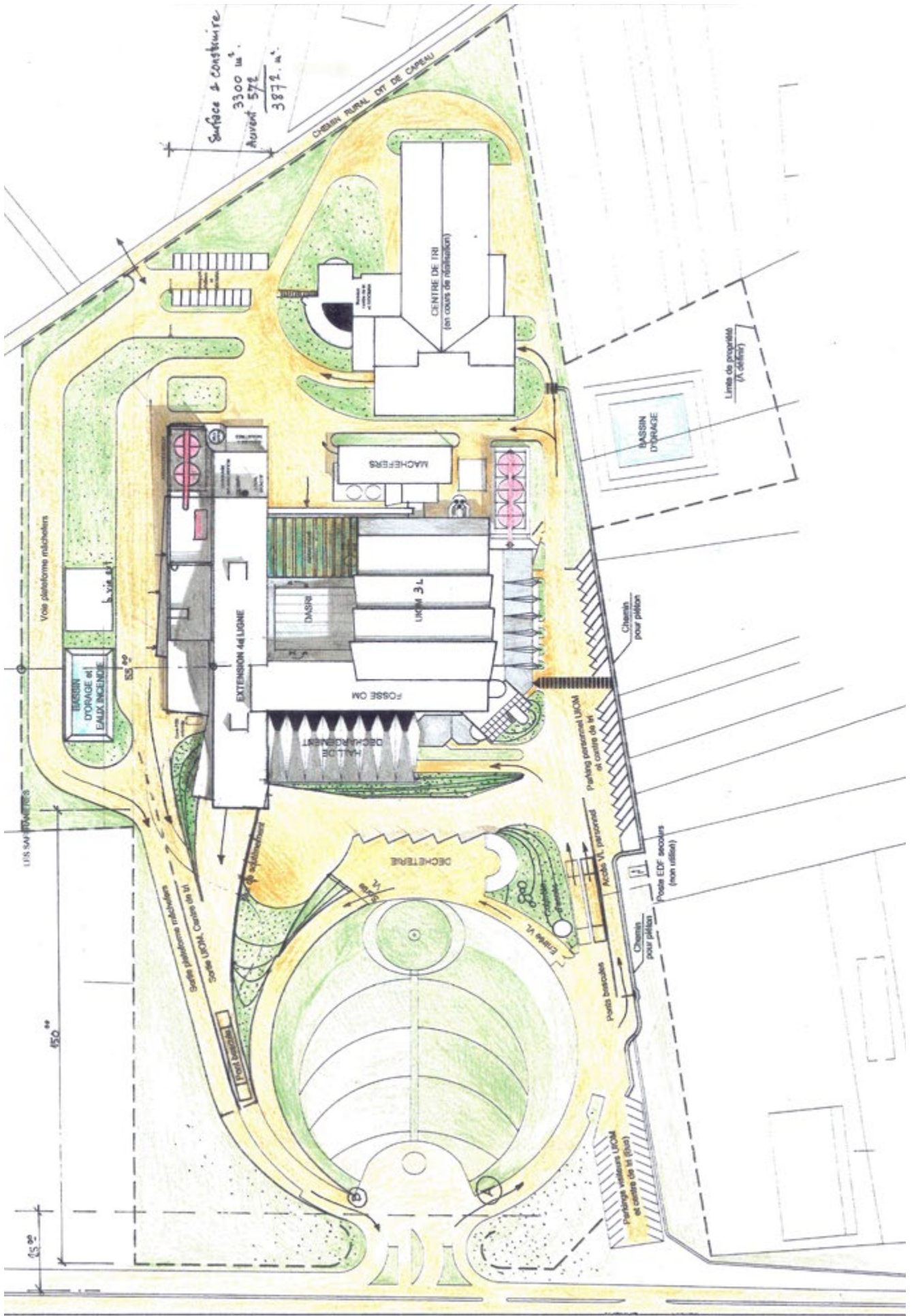
Il est par la suite en charge d'une partie de la maintenance puis en a pris la responsabilité au début des années 1990 pendant plus de 20 ans ! Aujourd'hui, « *Je m'occupe des*

modifications et des travaux neufs pour améliorer les performances du site. Actuellement nous finalisons le nouveau système des commandes hydrauliques du four ; l'ancien datait de 1993. Nous avons aussi en projet de mettre aux normes la charpente de la fosse à ordures ménagères. Pour cela je m'appuie sur l'équipe de maintenance, composée d'une dizaine de personnes aux compétences multiples : mécaniciens, électromécaniciens, instrumentistes, automaticiens... »

Autant de compétences que Jean-Jacques Crouzillac connaît bien car la maintenance l'a mené dans toutes les directions tout au long

de sa carrière : hydraulique, mécanique, informatique, automatisation...

« *C'est un métier intéressant car très diversifié. J'ai été amené au sein du groupe à beaucoup travailler sur d'autres chantiers et cette expérience m'a donné le recul nécessaire pour appréhender toutes les solutions sur les nombreuses activités de Novalie, qui requièrent des techniques différentes et très évolutives. Il faut toujours être en éveil, lire, se renseigner sur ce que font les autres, sur internet. Cela nécessite une très grande ouverture d'esprit. »*





Danielle Dardenne, assistante de direction de Novalie

« Ma période professionnelle la plus heureuse »



Danielle Dardenne est rentrée il y a 40 ans dans le groupe EDF SUEZ, après des études de secrétariat. « J'ai d'abord travaillé comme standardiste puis secrétaire dans la branche Energie du groupe mais par la suite j'ai fait pratiquement tous les postes de secrétariat dans tous les domaines d'activité » s'exclame-t-elle avec l'enthousiasme

qui la caractérise. A 58 ans, l'assistante de direction de Novergie, qui a connu trois directeurs sur le site depuis 2008, est épanouie dans sa mission. « Après des années dans des immeubles de bureaux, mon souhait était de travailler sur un site technique. Ici c'est du concret. Je suis proche des personnes qui sont sur le terrain. Tout le monde pro-

duit des déchets et je suis contente de m'investir dans une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) car on est au plus près du nettoyage de la planète. Cette vision me plaît. Quand je fais le bilan de mes 40 années d'ancienneté, c'est ma période professionnelle la plus heureuse ».

JUSQU'ALORS SANS NOM, LE SITE DE VALORISATION DU COMPLEXE MULTI FILIÈRES DE DÉCHETS DU SIDOMRA, DÉLÉGUÉ À NOVERGIE, EST BAPTISÉ EN 2012. IL S'APPELLE DÉSORMAIS NOVALIE.



Christian Lutz, président de 2008 à 2014

Le déchet est au bout de la chaîne de consommation mais il est le point de départ de la chaîne du recyclage et représente une véritable ressource économique.



Il n'a pas découvert le syndicat de 2008 à 2014 quand il en était président. Depuis 7 ans déjà, Christian Lutz était le 1^{er} vice-président du SIDOMRA en charge des finances ; c'est alors le début de la mise aux normes européennes de l'usine et de la 4^{ème} ligne d'incinération.

Conseiller municipal depuis 1983 au Pontet, « *ma ligne conductrice a toujours été le respect de l'environnement dans le cadre d'une activité industrielle dont l'aspect économique est fort. Mon objectif était de transformer toutes les facettes de ce déchet en une ressource financière. Seulement 40% de l'énergie issue de la chaleur de l'incinération étaient recyclés, il en reste 60%, qui pourrait être valorisée par la construction d'un réseau de chaleur* ». Enfin, au niveau du tri sélectif... « *Nous avons passé des marchés avec des filières qui*

En 2011, le SIDOMRA est associé aux travaux de révision du Plan Départemental des Déchets de Vaucluse. Le nouveau plan est désormais intitulé Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, et doit être conduit suivant les nouveaux textes de loi issus du Grenelle de l'Environnement. Il vise à la réduction à la source des déchets, à travers l'optimisation du tri sélectif et la valorisation matière et énergétique ; un scénario engagé par le SIDOMRA depuis de nombreuses années.

pouvaient acheter ce déchet devenu produit et représente une ressource importante. Augmenter nos recettes était d'autant plus important que nous avons été confrontés à des contraintes financières fortes imposées par les directives européennes. »

Introduction d'une fiscalité dite « *environnementale* », mise en place de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en 2008... « *Notre complexe de traitement des déchets devait donc abaisser*

ses rejets à un certain seuil pour bénéficier de taxations moindres ; c'est ainsi que nous avons pu avancer sur l'organisation du site et que Novalie a pu obtenir la certification ISO 14001 ».

Cette norme internationale constitue une référence en terme de management environnemental. Elle engage l'usine de Vedène à gérer l'impact de son activité sur l'environnement et à rester conforme à la réglementation environnementale.

Un impact financier fort

« Le recyclage a une finalité environnementale évidemment mais aussi pour que le traitement des ordures ménagères coûte le moins cher possible à l'habitant. Le trai-

tement des déchets représente à peu près 40% de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est indiqué dans l'avis d'imposition de la taxe foncière) contre 60% pour la collecte. Mal-

gré les coûts supplémentaires imposés par les normes européennes, nous avons réussi à stabiliser les participations des communautés grâce au développement des filières de recyclage. »

LE PONTET / VEDÈNE

Du nouveau au centre de déchets

Joël Guin, maire de Vedène, préside désormais l'usine de traitement des déchets.

Président depuis 6 ans du Sidomra (Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères de la région d'Avignon), Christian Lutz a passé le témoin à Joël Guin, maire de Vedène qui était son vice-président. L'ancien premier adjoint du Pontet (1994-2008) s'était vu proposer cette mission lors du dernier mandat par Alain Cortade. En 6 ans, le centre de tri et de valorisation aura évolué (lire l'encadré). Parmi ses plus belles satisfactions, "la valorisation énergétique avec une production d'électricité équivalente aux besoins énergétiques d'une ville de plus de 15 000 habitants et sur le plan social auquel nous étions très attachés, nous avons tenu également nos engagements: 98 salariés dont 22 en insertion travaillent sur le site 365 jours par an jour et nuit", confirme M. Lutz qui se dit "fier de ce qui a été fait".



Christian Lutz passe le témoin à Joël Guin, maire de Vedène.

L'usine a reçu 1800 visiteurs l'année dernière.

/ PHOTO P.P.

Christian Lutz a remercié le personnel administratif; Patrick Lefranc, directeur de l'établissement, mémoire vivante de ce site qui va prochainement mettre fin à sa vie active, mais également Muriel et Sophie qui l'ont épaulé. Dans sa politique d'ouverture et de transparence, l'établissement a été visité par quelque 1800 personnes dont de nombreux

scolaires en 2013. Le doyen, M. Paigot, a conduit l'élection du nouveau président. Enfant du Pontet, ami d'enfance d'Alain Cortade, passionné de rugby qu'il suit régulièrement, Christian Lutz n'avait pas voulu s'engager lors des dernières municipales. Ce n'est pas pour autant qu'il devrait se retirer de la vie locale. En tout cas, il profitera de son

temps libre pour épauler son épouse Marie-José, présidente de Demisen Kounda (association de solidarité pour le Mali) et profiter d'un petit coin de bonheur du côté des Hautes-Alpes qu'ils apprécient. Lui qui, par décision du préfet de Vaucluse, Yannick Blanc, vient d'être élevé au titre d'adjoint au maire honoraire.

LES CHIFFRES

Équipé de 4 fours à grille, de 4 chaudières et 2 groupes turbo alternateur, le Sidomra traite 188 000 tonnes d'ordures ménagères et 11 000 t de déchets d'activités de soins à risques infectieux et 64 000 t de boues non épandables des stations d'épuration. Il produit chaque année 80 000 tonnes de mâchefer (98% des déchets incinérés). Il traite 15 000 tonnes d'emballages ménagers triés, 6 500 tonnes de déchets provenant des déchetteries et 3 000 t de verres.



Les différentes conventions avec les éco-organismes sont renouvelées en 2013, notamment avec Ecofolio, agréé par l'Etat pour développer le recyclage des papiers graphiques en France, et qui soutient la reprise des JRM (Journaux Revues Magazines) issus du centre de tri.

Pour le verre, le marché de collecte est confié en 2014, après procédure d'appels d'offre, à la société Vial pour trois ans.



Sylvain Gollin, directeur délégué traitement - Suez région Méditerranée



Comment définissez vous votre mission auprès du SIDOMRA ?

Ma mission est de suivre l'ensemble des DSP et contrats des outils industriels dont la gestion nous a été confiée en Paca et Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées.

Il s'agit ici de l'écopôle de Novalie dont l'enjeu est la double valorisation énergétique et matière dans une mission de service public. Suez a le souci d'honorer ce contrat jusqu'en 2027 en se projetant dans l'avenir et en ayant toujours une longueur d'avance sur l'économie des déchets car la réglementation et les technologies sont en constante évolution. Nous sommes un prestataire privé et un contrat de longue durée comme celui-là permet d'engager de lourds investissements.

Quel est cet avenir ?

Concernant la valorisation de la matière, il passe par un tri plus affiné des plastiques : pots de yoghourt, barquettes de jambon, films plastiques... Aujourd'hui ils ne sont pas dans la poubelle jaune. L'évolution des

consignes de tri pour les usagers et de nos technologies nous permettra à l'avenir de les recycler également. Pour ce qui est de la question énergétique, c'est un axe fort de développement. Avant on se contentait d'incinérer les déchets, aujourd'hui on produit de l'électricité grâce à cette combustion. Demain nous ferons de la cogénération. C'est à dire que nous commercialiserons également auprès d'industriels locaux la vapeur émise comme source de chaleur. Une énergie verte et inépuisable ! Comparée à l'énergie fossile qui est plus polluante et pas renouvelable... Peu de sites sont passés au stade de la cogénération. Novalie est le premier en région PACA pour la partie industrielle. C'est une boucle d'énergie courte qui bénéficie à l'économie locale, joue sur l'attractivité du territoire et permet un ancrage plus fort des entreprises.

Vous gérez une dizaine de sites semblables, quelle est la particularité de celui de Vedène ?

C'est la volonté de l'équipe dirigeante

du SIDOMRA ! Le syndicat a su dépasser le stade de la simple incinération et mettre en place un outil légitime dans sa mission de service public. Sur un même périmètre, Novalie cumule aujourd'hui tous les outils de valorisation matière et énergétique. C'est tout sauf le fruit du hasard.

Je ressens le poids des responsabilités et de l'héritage de ce qui a été construit. Toujours tourné vers l'innovation, à l'écoute et en demande de veille technologique, le SIDOMRA nous emmène avec lui vers l'avenir. Nous savons que nous pouvons aller encore plus loin et cette vision conforte les choix professionnels de ma carrière.

J'ai toujours travaillé dans l'environnement, mon métier a du sens, et j'ai la conviction que je fais quelque chose d'utile, pour une meilleure prise en compte de l'avenir de la planète. Ma responsabilité, et celles de mes équipes, est de rester force de proposition pour aller toujours vers plus de recyclage et de valorisation.

UNE NOUVELLE VALORISATION DE LA CHALEUR

Le projet de réseau de chaleur, stratégique pour le SIDOMRA et le Grand Avignon, est présenté en 2012 en bureau communautaire puis aux nouveaux élus du Grand Avignon en 2014. Ce projet représente une véritable opportunité environnementale, sociétale, sociale et financière ; ces réseaux étant financés pour partie par le nouveau fonds chaleur mis en place par l'Ademe, dans le cadre de la politique de transition énergétique.

Cela pourrait être également une alternative aux investissements importants qu'il faudrait réaliser sur le groupe de production d'électricité GTA1, dont le terme de l'obligation de rachat par ERDF, arrive à terme au 31 décembre 2014.

Au final, cette année 2016 qui marque le cinquantenaire du SIDOMRA signe aussi la réalisation de ces nouveaux projets. En tout début d'année, la nouvelle du raccordement possible d'un industriel voisin à un réseau de chaleur verte est venue concrétiser le travail collectif mis en œuvre par les partenaires SIDOMRA/Novergie/Cofely. Ce raccordement, un de tous premiers en France, s'inscrirait dans la nouvelle politique de transition énergétique prônée par les lois « Grenelle et Transition énergétique » pour la croissance verte.

Ce premier réseau, qui est en phase d'instruction par les services de l'Etat concernés (DREAL) permettrait de mieux utiliser l'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères et d'augmenter sensiblement l'efficacité énergétique du site, en diversifiant sa production d'électricité par la production de vapeur industrielle.

Ce projet préfigurerait la construction du réseau de chaleur urbaine qui pourrait voir le jour d'ici cinq ans.



**De la fosse aux fours
De la valorisation énergétique
à la valorisation thermique !**

Rémi Jullien, directeur du Sidomra depuis fin 2014

Des projets d'avenir



Spécialiste des finances locales et de l'intercommunalité, récemment arrivé au syndicat, en octobre 2014, Rémi Jullien envisage le futur autour de plusieurs challenges : l'élargissement du périmètre du SIDOMRA et donc la renégociation de la DSP, la modernisation du centre de tri et le développement du réseau de chaleur urbain et de vapeur verte.

Quels sont les enjeux de développement de la structure institutionnelle du SIDOMRA ?

L'usine a un rayon d'action plus large que celui de ses adhérents. En effet, plusieurs incinérateurs ont fermé et le site de Vedène est privilégié par le Plan départemental d'élimination des déchets car il est le seul aux normes environnementales dans le Vaucluse.

Il est, de plus, central et facile d'accès, proche de la sortie autoroutière d'Avignon Nord. Beaucoup de communes extérieures au syndi-

cat viennent donc ici traiter leurs déchets. Par exemple, l'an passé, 15 000 tonnes d'emballages ménagers ont été triés sur Novalie, pour seulement 6 000 tonnes provenant des intercommunalités adhérentes.

Nous devons donc retrouver une structure syndicale qui corresponde mieux à notre bassin de chalandise. Des discussions sont en cours pour proposer l'adhésion, au 1^{er} janvier 2018, à de nouvelles collectivités et devenir un syndicat à vocation départementale.

Quel est l'intérêt de ce regroupement ?

Il s'agit de rééquilibrer les financements pour permettre de développer les équipements. Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets préconise ainsi l'agrandissement et la modernisation du centre de tri.

Nous devons augmenter notre capacité de 15 000 à 32 000 t/an. Et il faudra faire passer en lecture optique certaines machines pour améliorer la performance du tri. Dans le cadre de la loi sur la tran-

Rien ne se perd, rien ne se crée...

Les 4 lignes d'incinération permettent d'alimenter 2 générateurs électriques. La chaleur produite dans les fours est récupérée puis transformée en vapeur qui permet de les alimenter pour produire de l'électricité. Cette production représente l'équivalent de consommation d'une ville de 18 000 à 20 000 habitants. 20% servent à l'autoconsommation de l'usine et les 80% restants sont réinjectés dans le réseau électrique local. En 2015, la production d'électricité s'est élevée à 73 270 MWh.

-sition énergétique, nous devons être en mesure à l'horizon 2022 de trier toutes les résines de plastique, y compris les emballages plastiques de jambon ou les pots de yoghourt par exemple. La mutualisation est donc nécessaire pour rentabiliser les équipements.

L'avenir se porte aussi vers de nouvelles valorisations énergétiques ?

Oui car nous constatons une déperdition de vapeur dans le processus de production d'électricité. La tendance est de récupérer celle-ci pour d'autres sources d'activité ;

certaines industriels notamment en ont besoin. Nous venons de signer une convention avec une grosse entreprise agro-alimentaire, à 2 kilomètres d'ici, pour leur fournir de la vapeur verte.

Ce contrat sera effectif après la construction du réseau. Il va permettre au SIDOMRA de bénéficier d'une nouvelle valorisation. Ce projet va en outre faire passer le seuil de performance énergétique de Novalie de 0,50 à 0,60%, ce qui va entraîner une baisse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Pol-

luantes). Un nouveau gain au service de l'environnement.

Sur le même principe, le réseau de chaleur urbain pourrait se développer d'ici à 5 ans. Le but est de fournir de l'eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de l'habitat et de l'équipement collectifs. Nous conduisons actuellement des études pour alimenter Le Pontet, Avignon et ses nouveaux quartiers en cours d'urbanisation.

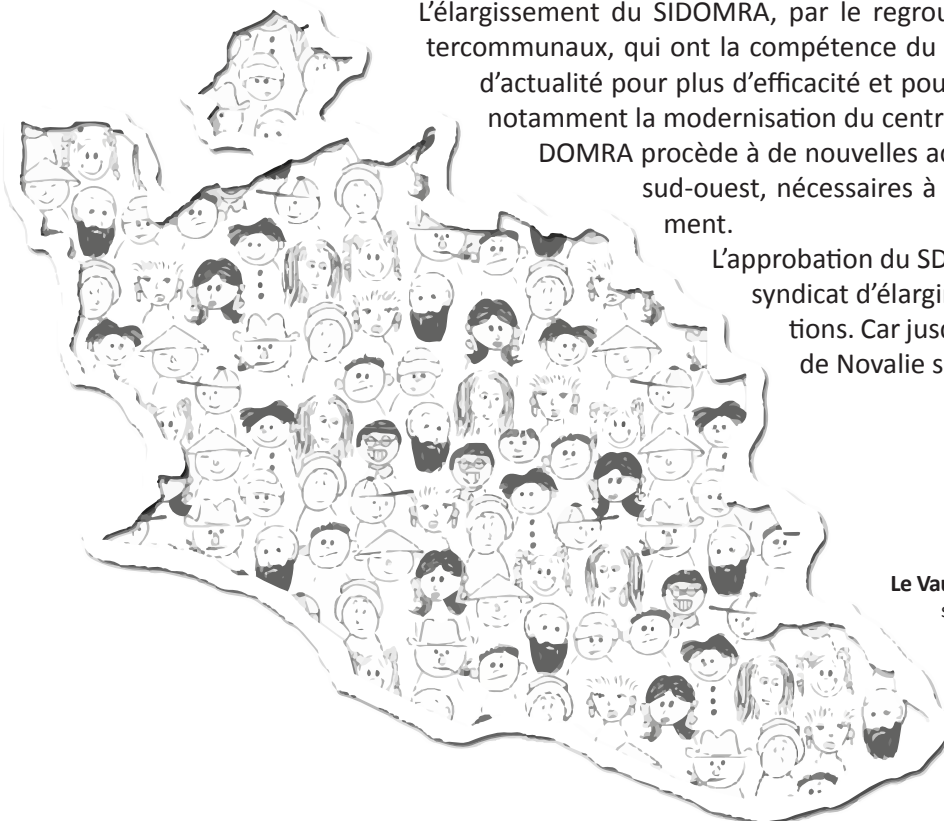
LE FUTUR PASSE PAR L'ÉLARGISSEMENT DU SYNDICAT

Depuis 2013, la création d'un syndicat à l'échelle départementale est à nouveau évoquée, en regroupant et coordonnant les actions de chaque structure intercommunale de gestion des déchets, à ce jour dispersée. Le projet de Plan Départemental des Déchets en cours d'adoption, en accord avec la commission consultative et sous la présidence du préfet de Vaucluse et du président du Conseil Départemental, retient le scénario le plus ambitieux proposé, à savoir une augmentation très sensible des ratios de collecte sélective (de 32 à 51 kg/habitant) et de verre (de 23 à 38 kg/habitant) à l'échéance du plan (2015-2027) ; un tel scénario repose à nouveau sur la volonté de tous les acteurs de s'organiser et de mutualiser pour y arriver.

L'année 2016 est aussi celle de la mise en révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Dans ce cadre, de nombreux contacts sont pris avec les syndicats intercommunaux de traitement des ordures ménagères : le SIEUCETOM (Cavaillon/Isle sur la Sorgue/Pertuis), le SIRTOM d'Apt, la COVE de Carpentras (qui a fermé en août 2015 son usine de traitement de Lorient).

L'élargissement du SIDOMRA, par le regroupement des différents syndicats intercommunaux, qui ont la compétence du traitement des déchets, est toujours d'actualité pour plus d'efficacité et pour faciliter les investissements à venir, notamment la modernisation du centre de tri. Dans cette perspective, le SIDOMRA procède à de nouvelles acquisitions de parcelles de terrain, au sud-ouest, nécessaires à l'assiette foncière du nouvel équipement.

L'approbation du SDCI 84, en mars 2016, va permettre au syndicat d'élargir son influence et son périmètre d'actions. Car jusqu'alors, 40% des collectivités clientes de Novalie sont extérieures au syndicat.



Le Vaucluse

superficie : 3 567 km²

558 623 habitants

151 communes

5 grands territoires : Le Haut-Vaucluse ,

Le Luberon, Le pays des Sorgues,

Le Grand Avignon,

Le pays du Mont Ventoux

Joël Guin, actuel président du Sidomra

Maire de Vedène depuis 2008, 1^{er} vice-président pendant son premier mandat et aujourd'hui président pour 6 ans, Joël Guin se positionne résolument dans une démarche d'économie circulaire.



Réélu maire en 2014, vous avez choisi d'exercer la présidence du syndicat. Pour quelles raisons ?

Novalie se situe sur la commune de Vedène et cette fonction me permet d'avoir une vision plus pragmatique de la vie du site en lien direct avec celle de ma commune. Je suis régulièrement interpellé par mes administrés car ce type d'équipement est parfois vu comme un facteur polluant. Je fais en sorte que cette vision change. J'ai à cœur d'en être le défenseur. J'ai d'ailleurs grandi à Vedène et vu naître ce site.

Aujourd'hui c'est un bel outil au service de la population, une usine respectueuse des normes environnementales Européennes. Si les techniques évoluent, nous restons en permanence vigilants pour protéger notre environnement. Les rapports d'analyses sont d'ailleurs excellents et nous avons le souci de

la transparence. Les associations environnementales sont à nos côtés et siègent aux différentes commissions. Cette unité de valorisation a bien évolué, désormais elle contribue indirectement à l'amélioration de l'environnement.

Pourquoi une DSP ?

A l'époque, le SIDOMRA a délégué la gestion du site à un groupe privé car les collectivités ne pouvaient assumer financièrement les investissements et faire les emprunts nécessaires. Ce partenariat public/privé est essentiel et il faut veiller à ce qu'il soit toujours en accord avec la volonté politique. L'objectif de mon mandat est d'ailleurs de développer les réseaux de vapeur et de chaleur.

Économiquement, cette évolution - dont le retour sur investissements se ferait sur 10 ans - permettrait de baisser les coûts de production et

en bout de chaîne c'est l'utilisateur qui en bénéficierait.

Quelle évolution pour le Sidomra ?

Le Plan Départemental incite à la création d'un nouveau centre de tri d'une capacité de 30 000 tonnes par an. C'est un investissement indispensable pour l'avenir et nous sommes en train de faire les acquisitions foncières nécessaires.

Mais ce projet ne pourra se faire que par la fusion des différents syndicats existants. Cela résoudrait la problématique que nous rencontrons face au très grand nombre de communes extérieures au SIDOMRA qui utilisent l'équipement mais ne versent pas de participation annuelle. En rentrant dans le système, tous les adhérents s'y retrouveraient financièrement après une période de transition. Car si le syndicat est plus solide, nous pour-



rions envisager de mutualiser notamment le coût du transfert des ordures ménagères jusqu'au site. Il ne faut pas avoir peur d'investir ; Une de mes actions est de fédérer les intercommunalités dans ce domaine. Cette démarche va dans le

sens de l'intérêt général pour proposer à nos usagers des charges moins lourdes. Le SIDOMRA doit avoir la force de ses ambitions. Il y a derrière nous 50 ans de travail accompli, cela doit servir de références pour un avenir à la fois res-

pectueux de l'environnement et économe des deniers publics.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

(Antoine de Saint Exupéry)





LE SIDOMRA AU FIL DES ANS

1966

- Création du SIDOMRA avec les 10 communes d'origine
- M. Henri DUFFAUT, Maire d'Avignon est élu Président

1967

- Le choix est fait de construire une usine d'incinération sur la commune de Vedène

1968

- La construction de l'usine est confiée à la SEDV

1969

- TRIGA obtient la construction et l'exploitation de la future usine

1970

- M. Vincent CANDELLO devient le 1^{er} directeur du SIDOMRA
- Entrée de la commune d'Entraigues sur la Sorgue

1971

- M. Henri DUFFAUT, Maire d'Avignon est réélu Président du SIDOMRA
- Construction de l'usine

1972

- Adhésion de la Commune de Sorgues
- Démarrage de l'usine

1974

- Le SIDOMRA commercialise le compost

1977

- M. Henri DUFFAUT, Maire d'Avignon est réélu Président du SIDOMRA
- Sorgues entre au SIDOMRA

1981

- Construction d'un 2^{ème} four sur l'usine d'incinération

1983

- M. Jean-Pierre ROUX, Maire d'Avignon, est élu Président du SIDOMRA
- Il lance la modernisation de l'usine

1989

- M. Robert FIDENTI, Adjoint au Maire d'Avignon, Délégué à l'Environnement est élu Président du SIDOMRA
- Médecins sans Frontières demande au SIDOMRA d'incinérer des médicaments périmés

1990

- Triga devient Novergie
- 1^{ère} opération pilote sur le recyclage des bouteilles en plastique, l'opération Pélican

1991

- Un bail emphytéotique et une convention d'exploitation sont signés avec Novergie pour la construction d'une nouvelle usine

1992

- M. Robert FIDENTI démissionne de son mandat de Président. M. Guy RAVIER, Maire d'Avignon, est élu Président du SIDOMRA

1993

- Pose de la 1^{ère} pierre du nouveau complexe de valorisation
- Décision de la construction d'un 3^{ème} four

1994

- Le SIDOMRA approuve le plan de construction de déchèteries sur son territoire
- La ville d'Avignon est désignée Site Pilote pour le plan de collecte sélective lancé en partenariat avec Eco Emballages - signature du premier contrat

1995

- Madame Marie-Josée ROIG, Maire d'Avignon, est élue Présidente du SIDOMRA
- Arrêt du four de l'ancienne usine, arrêt de la production de compost et mise en service de deux premiers fours de la nouvelle usine

1996

- Départ à la retraite de M. Vincent CANDELLO qui est remplacé par M. Michel BERNARD
- Ouverture de la déchèterie de Le Thor
- Convention signée pour le reprise du verre collecté sur le territoire, une subvention est reversée à la Ligue contre le cancer

1997

- Le SIDOMRA devient Syndicat Mixte
- Adhésion de la commune de Althen des Paluds

1998

- Ouverture de la déchèterie de Sorgues et d'Avignon Montfavet
- Novergie, devenu Novergie Méditerranée construit une plateforme de maturation des mâchefers

1999

- Le plan de développement de la collecte sélective est déployé sur toutes les communes du SIDOMRA (points d'apport volontaire)
- Création d'un centre de tri provisoire sur le site de Vedène
- Monteux et Pernes les Fontaines adhèrent au SIDOMRA

2000

- Premier rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets du SIDOMRA (décret 2000-404 du 11 mai 2000)

2001

- M. Yves DUPONT, Maire de Vedène, est élu Président du SIDOMRA
- M. Patrick LEFRANC remplace à la direction du syndicat M. Michel BERNARD

2002

- 1^{ère} journée portes ouvertes (JPO)

2003

- Velleron adhère au SIDOMRA en entrant dans la COGA
- La COVE cède la déchèterie de Velleron au SIDOMRA
- Ouverture de la déchèterie de Pernes les Fontaines

2004

- Construction sur le site de Vedène du nouveau centre de tri
- Ouverture du quai à déchets de Le Pontet
- 1^{ère} mise à disposition de composteurs individuels
- Le SIDOMRA participe aux «Recyclades», opération en faveur de la promotion du tri sélectif

2005

- Le personnel administratif s'installe dans ses nouveaux locaux, à proximité du centre de tri
- Les déchèteries du SIDOMRA sont rétrocédées aux communautés d'agglomération et de communes
- Collecte des déchets de soins à risques infectieux - DASRI - contrat avec alma mater
- création en interne du site Web du SIDOMRA www.sidomra.com

2006

- Travaux de mises aux normes et construction d'un 4^{ème} four

2008

- M. Christian LUTZ, Adjoint au Maire de Le Pontet, est élu Président du SIDOMRA

2009

- Le SIDOMRA et SUEZ accueillent sur Novalie, une entreprise d'insertion par l'activité économique, Rebond Insertion

2010

- Opération Knet Partage sur la place de l'Horloge à Avignon le 21 juin pour la fête de la musique

2011

- Mise aux normes de la déchèterie de Vedène
- Convention avec l'UDVN 84 pour une mission d'éducation à l'environnement

2012

- Le pôle de valorisation de Vedène devient NOVALIE

2014

- M. Joël GUIN, Maire de Vedène, est élu Président du SIDOMRA

2015

- M. Patrick LEFRANC fait valoir ses droits à la retraite, il est remplacé par M. Rémi JULLIEN

2016

- Le SIDOMRA fête ses 50 ans

LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL DEPUIS SA CRÉATION

1966 À 1971

INSTALLATION LE 13 JUIN 1966

Avignon, représentée par son Maire, M. Henri DUFFAUT, Président et M. Pierre DUPLAN
Bédarrides, représentée par son Maire, M. Gérard GRANGET, Secrétaire Adjoint et M. Louis FAUVAYRE
Caumont sur Durance, représentée M. Maurice FLECHAIRE et M. Albert DOMERGUE
Châteauneuf de Gadagne, représentée par son Maire, M. Raoul MILHAUD et M. Raymond JAUFFRE
Jonquerettes, représentée par son Maire, M. Robert REVOL et M. BOCHU
Morières les Avignon, représentée par son Maire, M. Robert DION et M. Antoine RAYNAL
Le Pontet, représentée par son Maire, M. Régis DEROUdilHE et M. Joseph PHILIPPE, Vice-Président et M. Pierre FAVIER, Secrétaire Adjoint
Saint Saturnin lès Avignon, représentée par son Maire, M. TARASCON et M. COMBET
Le Thor, représentée par son Maire, M. Gaston MANUEL et M. BEGOUD, Vice-Président
Vedène, représentée par son Maire, M. Jacques GONTARD, Secrétaire

1971 -1977

INSTALLATION LE 29 AVRIL 1971 SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 14 ET 21 MARS 1971

Avignon, représentée par son Maire, M. Henri DUFFAUT, Président et M. NOSEDA
Bédarrides, représentée par son Maire, M. Gérard GRANGET, Secrétaire Adjoint et M. Louis FAUVAYRE
Caumont sur Durance, représentée par M. Maurice FLECHAIRE et M. Albert DOMERGUE
Châteauneuf de Gadagne, représentée par son Maire, M. ROURES et M. GILLES
Entraigues sur la Sorgue, représentée par son Maire, M. Max BERTRAND et M. Georges CHABERT
Jonquerettes, représentée par son Maire, M. Robert REVOL et M. BOCHU
Morières les Avignon, représentée par son Maire, M. Robert DION et M. Antoine RAYNAL
Le Pontet, représentée par son Maire, M. Régis DEROUdilHE, Vice président et M. Pierre FAVIER, Secrétaire Adjoint
Saint Saturnin lès Avignon, M. LAFFONT et M. DUCRET
Le Thor, représentée par son Maire, M. Gaston MANUEL et M. BEGOUD, Vice-Président
Vedène, représentée par son Maire, M. Jacques GONTARD, Secrétaire et M. REBOUL

1977 – 1983

INSTALLATION LE 29 AVRIL 1977 SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 13 ET 20 MARS 1977

Avignon, M. Henri DUFFAUT, Député Maire d'Avignon, est réélu Président, et M. NOSEDA
Bédarrides, M. MANDROU et M. PASSEBOIS
Caumont sur Durance, M. Robert ORLANDO et Mme ARMAND
Châteauneuf de Gadagne, M. KREITMANN et M. BESAUDUN
Entraigues sur la Sorgue, M. BERTRAND et M. BOURSON
Jonquerettes, M. REVOL et M. BOCHU
Morières les Avignon, M. PERDIGUIER et M. MENARD
Le Pontet, M. Régis DEROUdilHE vice-président, et M. TEYSSIER
St Saturnin lès Avignon, M. THORE et M. PUJOL
Sorgues, M. Fernand MARIN et M. Denis SOULIER
Le Thor, M. Gaston MANUEL, vice-président et M. MARQUION
Vedène, M. Jacques GONTARD, Secrétaire et M. REBOUL

1983 - 1989

INSTALLATION LE 4 JUILLET 1983 SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 6 ET 13 MARS 83

Avignon, M. Jean-Pierre ROUX nouveau Maire d'Avignon est élu Président du SIDOMRA et M. Alain DUFAUT Bédarrides, M. MANDROU et M. PETIT
Caumont sur Durance, M. Robert ORLANDO et M. TECHENE
Châteauneuf de Gadagne, M. PIONNIER et M. FARAUD
Entraigues sur la Sorgues, M. Gabriel MASSE et M. NORBERT
Jonquerettes, M. REVOL et M. BOCHU
Morières les Avignon, M. BRU et M. BELCHI
Le Pontet, M. Régis DEROUDILHE, vice-président et M. CARRETON
St Saturnin lès Avignon, M. MAIGRE et M. MARCILLY
Sorgues, M. Denis SOULIER et Mme VADOT
Le Thor, M. Pierre FARAUD, vice-président et M. COULON
Vedène, M. BERNY et M. ABDELAOUI

1989 -1995

INSTALLATION LE 30 JUIN 1989 SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 12 ET 19 MARS 89

Suite aux élections municipales de mars, le comité syndical est réinstallé ; Mr Guy RAVIER, Député-Maire d'Avignon, demande que Mr Robert FIDENTI adjoint au Maire, Délégué à l'Environnement soit Président. Mr FIDENTI est élu.

Avignon, M. Robert FIDENTI élu Président et M. Guy RAVIER
Bédarrides, M. André TORT et M. COMTE
Caumont sur Durance, M. THOMASSIN et M. MOURARET
Châteauneuf de Gadagne, M. FAURE et M. MONSERATTE
Entraigues sur la Sorgue, M. MASSE et M. MININI
Jonquerettes, M. COLLET et M. COMBE
Morières les Avignon, M. GUEIT et M. VALETTE, secrétaire,
Le Pontet, M. Régis DEROUDILHE, Vice-Président et M. CARRETON
Saint Saturnin lès Avignon, M. MAIGRE et M. ROULPHE
Sorgues, M. Roger BROCAREL, secrétaire adjoint et M. François BRENA
Le Thor, M. ROSTANT et Mme CHAZOT
Vedène, M. Frédéri MITAN, Vice-Président et M. BARILLON

30 juin 1992 : suite à la démission de M. Robert FIDENTI, M. Guy RAVIER est élu président du SIDOMRA, les membres du bureau sont confirmés.

21 juin 1994 : remplacement de M. DEROUDILHE, vice-président, par M. CORTADE.

5 décembre 1994 : adhésion de la COGA au SIDOMRA, soit les communes de Avignon, Le Pontet, Saint Saturnin les Avignon et Morières les Avignon.

1995 – 2001

INSTALLATION LE 2 OCTOBRE 1995 SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 11 ET 18 JUIN 95

Avignon, Mme Marie-José ROIG, Députée Maire d'Avignon est élue Présidente et M. Henry AGU
Bédarrides, M. Pierre BLANCHET et M. COMTE
Caumont sur Durance, M. Jérôme CASALIS et M. MERCADIER
Châteauneuf de Gadagne, M. FAURE et M. MONSERATTE
Entraigues sur la Sorgue, M. MASSE et M. RICCIOTTI
Jonquerettes, M. Jean Marie COMBE, secrétaire adjoint et M. Joseph PLATTO
Morières les Avignon, M. GUEIT et M. MONCASSIN
Le Pontet, M. CORTADE est élu 2^{ème} Vice-Président et M. CARRETON
Saint Saturnin lès Avignon, M. MAIGRE et M. Daniel DUPUY
Sorgues, M. Gérard GERENT, secrétaire et M. Roger BROCAREL
Le Thor, M. BONJEAN et M. CHIRON
Vedène, M. Yves DUPONT, élu 1^{er} Vice-Président et M. Lucien SERRA

27 mars 1996 : M. Albert MANSOUR remplace M. Henry AGU, en tant que représentant du Grand Avignon.

13 juin 1996 : sont élus en qualité de vice-président, M. GERENT et M. Jean Marie COMBE et comme conseillers, M. CARRETON, FAURE, MAIGRE, MONCASSIN, BLANCHET, CASALIS, MASSE et BONJEAN.

11 septembre 1996 : départ à la retraite de M. Vincent CANDELLO et arrivée du nouveau directeur M. Michel BERNARD.

M. MANSOUR est désigné en tant que membre du bureau en qualité de conseiller.

31 janvier 1997 : M. MANSOUR devient vice-président.

Adhésion de Caumont sur Durance à la COGA, les représentants du Grand Avignon pour la commune de Caumont sur Durance sont M. Robert ALLEMAND et M. Jérôme CASALIS.

11 juillet 1997 : adhésion de la commune de Althen des Paluds.

20 janvier 1998 : élections des représentants de la commune de Althen des Paluds, M. Michel URBAIN et M. Auguste TONNAIRE.

19 Mars 1998 : M. Marcel TURIN remplace M. Lucien SERRA, en qualité de représentant de la commune de Vedène.

19 janvier 1999 : demande d'adhésion des Communes de Pernes les Fontaines et Monteux.

23 mars 1999 : M. André TORT remplace M. COMTE en qualité de représentant de la commune de Bédarrides.

7 juin 1999 : élection de M. Christian GROS et M. Pierre MARGAILLAN pour la commune de Monteux et de M. Pierre GABERT et M. MERINDOL pour la commune de Pernes les Fontaines.

26 février 2001 : Les communes de Jonquerettes et Vedène entrent dans la COGA, de nouveaux représentants des communes sont élus. Pour Jonquerettes, M. Jean Marie GROS et M. Jacky BUIS et pour Vedène, M. Yves DUPONT et M. Jacques LENOBLE. Monsieur DUPONT est réélu 1^{er} vice-président.

2001 – 2008

INSTALLATION LE 20 AVRIL 2001 SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 11 ET 18 MARS 2001

Avignon, M. François LELEU, élu vice-président, et M. Philippe BRUNET-DEBAINES
Caumont sur Durance, M. Robert ALLEMAND, élu vice-président, et M. Jérôme CASALIS
Le Pontet, M. Alain CORTADE, élu 1er vice-président et M. Christian LUTZ
Jonquerettes, M. Jacky BUIS et M. Joseph PLATTO
Morières les Avignon, M. Joël GRANIER et Mme Martine GUAY
Saint Saturnin lès Avignon, M. Léopold MAIGRE et Mme Claire BERARD, élue vice-présidente
Vedène, M. Yves DUPONT, élu président et M. Jean-Marie SANCHEZ
Châteauneuf de Gadagne, M. Gérard FAURE, élu vice-président et M. Jean PORRACHIA
Entraigues sur la Sorgue, M. Guy MOUREAU, élu vice-président et M. Primo VACCHIANI
Monteux, M. Christian GROS, élu vice-président et Mme Evelyne ESPENON
Pernes les Fontaines, M. Pierre GABERT et M. Henry BERNAL
Le Thor, Mme Annie SERVONAT et M. Jean-Claude WELLECAM
Althen des Paluds, M. Lucien STANZIONE, et M. Guy DENIS
Bédarrides, M. André TORT, et M. André VERPLANCKE
Sorgues, M. Alain MILON, élu vice-président et M. Gérard GERENT

12 novembre 2001 : M. CORTADE souhaite démissionner de son poste de vice-président du SIDOMRA, M. LUTZ et élu 1^{er} vice-président.

19 novembre 2001 : adhésion de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat.

2 juillet 2002 : Mme Annie ROUSSET est élue déléguée du SIDOMRA pour la commune de Althen des Paluds en remplacement de M. Guy DENIS.

26 mars 2003 : suite à la délibération de la communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, Mme SERVONAT et M. CHALET, FAURE et PORRACHIA sont installés au sein du SIDOMRA.

18 juin 2003 : suite à l'entrée de Velleron dans la COGA, M. Robert ROUCH et M. Gilbert BRUNEAU sont désignés comme délégués du SIDOMRA représentant la commune de Velleron.

9 mars 2005 : M. Alain MILON, nouvellement élu sénateur, souhaite démissionner de son poste de vice-président, M. Joseph PLATTO est installé vice-président du SIDOMRA.

18 mai 2005 : M. André VERPLANCKE est élu vice-président du SIDOMRA.

27 Février 2006 : M. Pierre VERDET est élu délégué en remplacement de M. SANCHEZ pour la commune de Vedène. M. Henry BLONDEL est élu délégué suite au décès de M. VERPLANCKE pour la commune de Bédarrides.

12 juin 2006 : M. MOLLAND est élu délégué du SIDOMRA et remplace M. Jean PORRACHIA, démissionnaire.

18 décembre 2006 : M. Alphonse CANGELOSI, de Châteauneuf de Gadagne, est installé en qualité de représentant de la Communauté de Commune des Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, en remplacement de M. Gérard FAURE, décédé.

18 décembre 2006 : suite aux décès de M. VERPLANCKE et M. FAURE, il convient de procéder à l'élection de deux vice-présidents : M. Gérard GERENT et M. Pierre MOLLAND sont élus vice-présidents.

2008 – 2014

INSTALLATION LE 5 MAI 2008 SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 9 ET 16 MARS 2008

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Avignon, M. François LELEU élu vice-président et Mme Jeannine CALVES
Caumont sur Durance, M. Roger ORLANDO et M. Éric PALMA
Jonquerettes, M. Jacky BUIS élu vice-président et M. Yves LESTAVEL
Le Pontet, M. Christian LUTZ, élu Président et M. Alain CORTADE
Morières les Avignon, M. Joël GRANIER élu vice-président et M. Jean-François DALVAI
Saint Saturnin les Avignon, M. Bernard GOUDON et M. Jean-Pierre SERRE élu vice-président
Vedène, M. Joël GUIN, élu 1^{er} vice-président, et Mme Chantal GOTTRA
Velleron, M. Michel PONCE et M. Robert GIMET

Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse

Le Thor, M. Jacques OLIVIER et M. Michel BERTRAND
Châteauneuf de Gadagne, M. Pierre MOLLAND et Mme Fabienne RAGONNET élue vice-présidente

Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Pernes les Fontaines, M. Pierre GABERT et M. Henry BERNAL
Monteux, M. Christian GROS élu vice-président et Mme Evelyne ESPENON
Entraigues sur la Sorgue, M. Guy MOUREAU élu vice-président et Mme Marie-Paule IMBERT
Althen des Paluds, M. Lucien STANZIONE et Mme Annie ROUSSET

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

Sorgues, M. Thierry LAGNEAU élu vice-président et Mme Véronique SAVAJANO
Bédarrides, M. Philippe HECKEL et M. Joël SERAFINI

23 février 2009 : Suite à l'entrée de la commune d'Entraigues sur la Sorgue dans la COGA, Madame Marie-Paule IMBERT et M. Guy MOUREAU sont élus représentant du Grand Avignon.
M. MOUREAU est réélu vice-président.

16 novembre 2009 : Mme Françoise ROZENBLIT est installée comme déléguée du Grand Avignon (anciennement COGA) en remplacement de M. François LELEU.

1^{er} mars 2010 : suite au départ de M. LELEU, Mme ROZENBLIT est élue vice-présidente.

26 mars 2012 : suite au décès de M. Jacky BUIS, Maire de Jonquerettes, M. Robert BOYER devient représentant du Grand Avignon et est élu vice-président.

25 février 2013 : suite au décès de M. ORLANDO, Maire de Caumont sur Durance, le Comité procède à l'installation de M. FOUILLER nouveau délégué représentant la Commune de Caumont sur Durance pour le Grand Avignon.

Suite à la démission pour raison de santé de M. SERRE, en qualité de délégué de la commune de Saint Saturnin lès Avignon au Grand Avignon, le Comité procède à l'installation de M. USAÏ, nouveau délégué représentant le Grand Avignon.

18 mars 2013 : M. Gérard USAÏ est élu vice-président du SIDOMRA.

2014 – À CE JOUR

INSTALLATION LE 15 MAI 2014 SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Jonquerettes, Mme Dominique ANCEY, élue Vice-présidente

Saze, M. Georges BEL, maire de Saze

Vedène, M. Joël GUIN, maire de Vedène, élu Président et M. Luc BOUSQUET

Avignon, Mme Florence DUPRAT, Mme Chantal REZOUALI, M. Daniel CHRISTOS et M. Jean-Pierre CERVANTES

Sauveterre, M. Jacques DEMANSE, maire de Sauveterre, élu Vice-Président

Le Pontet, M. Jean Louis COSTA et M. Claude TOUTAIN

Saint Saturnin les Avignon, M. Rémy COUSTON

Caumont sur Durance, M. Joël FOUILLER et M. Éric PALMA, élu vice-président

Morières les Avignon, M. Joël GRANIER, maire de Morières les Avignon

Entraigues sur la Sorgue, M. Guy MOUREAU, maire de Entraigues sur la Sorgue, élu vice-président, et M. Régis PHALY

Velleron, M. Michel PONCE, maire de Velleron,

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

Bédarrides M. Jean BERARD et M. Christian TORT, maire de Bédarrides,

Sorgues, M. Jacques GRAU, élu vice-président et M. Thierry LAGNEAU, maire de Sorgues

Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse

Le Thor, Mme Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD et M. Yves BAYON DE NOYER, maire de Le Thor

Châteauneuf de Gadagne, M. Etienne KLEIN, élu vice-président et M. Pierre MOLLAND, maire de Châteauneuf de Gadagne

Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Monteux, M. Denis FOURNET et M. Michel MUS, élu vice-président

Althen des Paluds, M. Mario HARELLE et M. Georges PARIGOT

Pernes les Fontaines, M. Pierre GABERT, maire de Pernes les Fontaines et Mme Nadia MARTINEZ

27 octobre 201 : M. Christian TORT, Maire de Bédarrides, en raison de son activité professionnelle, cède sa place à M. Didier MACHABERT.

12 Octobre 2015 : en raison de nouvelles élections municipales de Le Pontet et de la modification de la représentativité des communes du Grand Avignon. Mme GOTTRA remplace M. BOUSQUET pour Vedène et sont installés au comité syndical, M. Jean-Louis COSTA et de M. Jean Firmin BARDISA pour Le Pontet.



**2002
Exposition**

«Déchets d'Œuvres»

QUAND L'ART S'INVITE AU SIDOMRA

PAR PIERRE VERDET

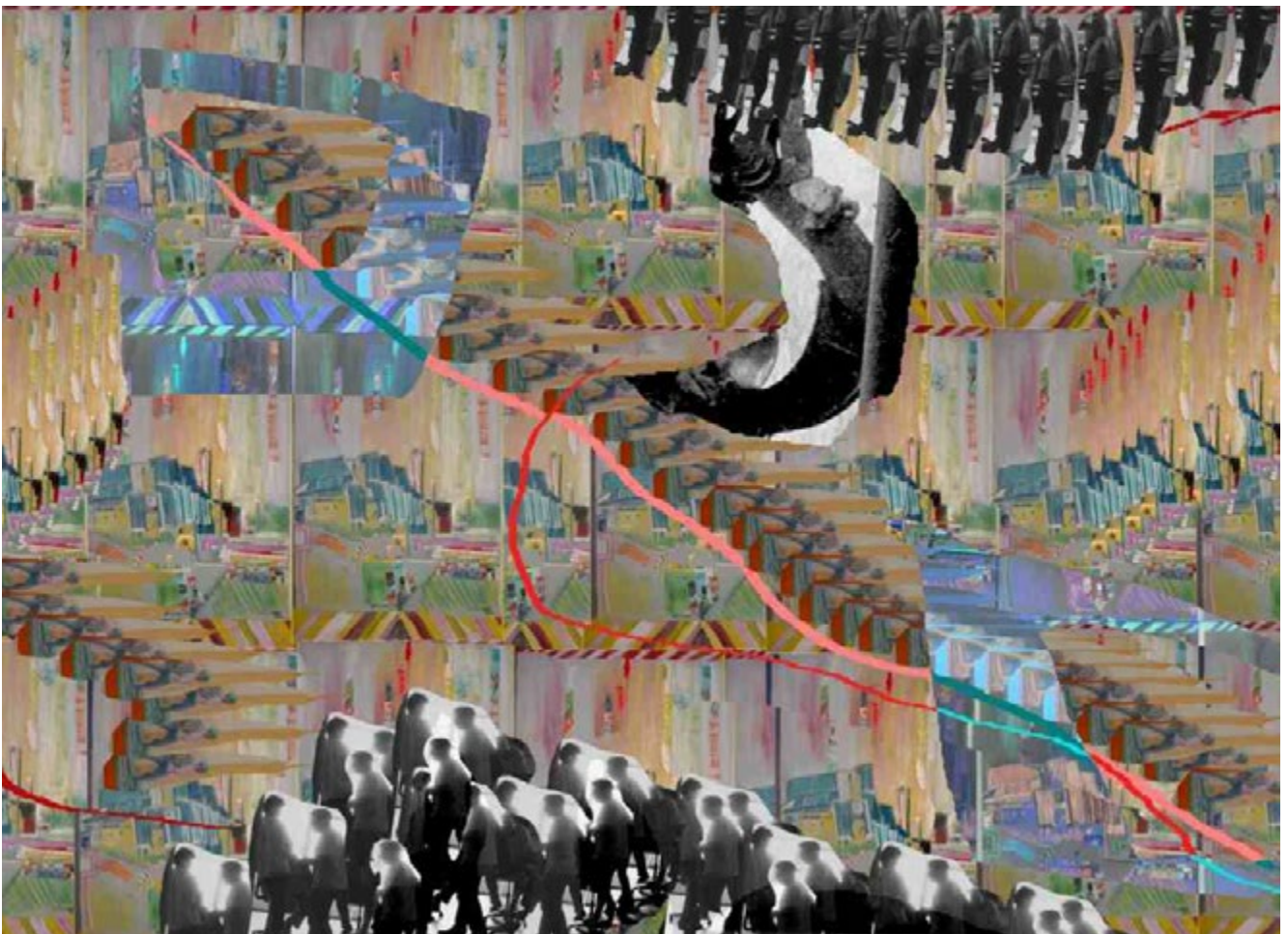
En 2002 Le Président du SIDOMRA, Yves Dupont et le Directeur Patrick Lefranc décidèrent une opération de connaissance et de valorisation du site en organisant une exposition se situant dans les «coursives» de l'usine (1^{er} au 4^{ème} étage).

Participèrent à cette exposition, trois artistes dont un peintre et deux photographes. Pour faire aboutir ce projet (ce fut la nouveauté de la démarche), les trois artistes eurent portes ouvertes durant 6 mois, leur permettant ainsi de rencontrer le personnel en action, de le saisir sur le vif, ainsi que de « croquer » les machines utilisées.

Les trois artistes, Jean-Claude Fiès, Pierre Jiménez, Hugues Leiser ont exploré tous les points de vue possible jusque dans l'ancre du pôle de valorisation des déchets de Vedène, dans une totale liberté de circulation. Le vernissage de l'exposition s'est effectué en 2002 selon les règles de l'art, en présence de tous les représentants des collectivités locales.

C'est cette aventure unique, dans un lieu improbable d'expression artistique que Pierre Verdet nous fait revivre en images.

LA ROUTE DU SIDOMRA



ENSEMBLE OU SEUL, LE CHEMIN DU SIDOMRA SE FAIT EN MARCHANT



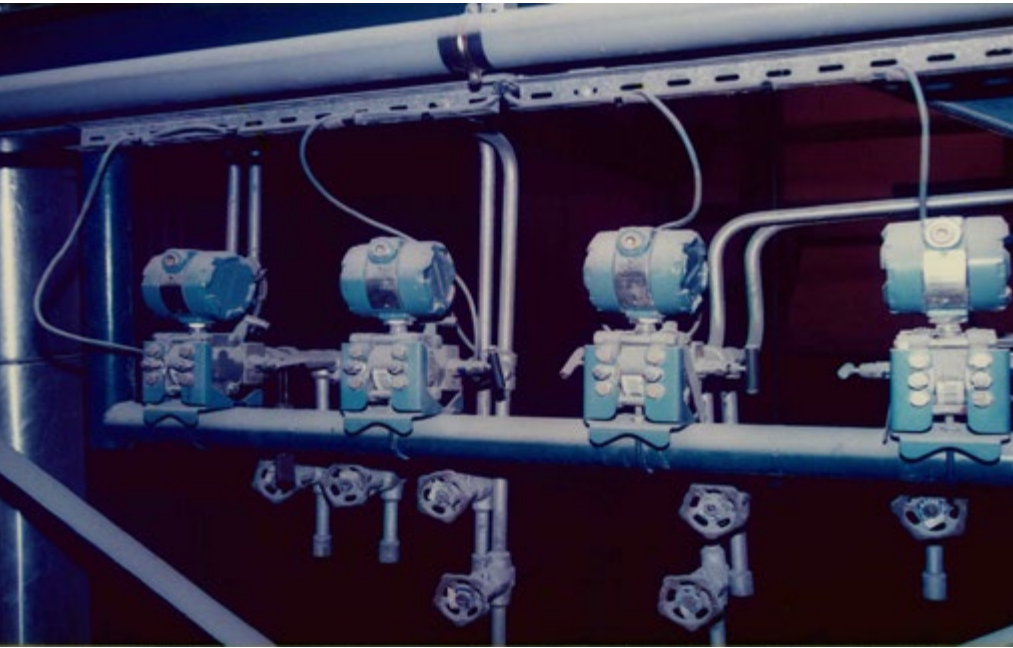
Barrillets
vapeur



Réseau
vapeur



Vanne
vapeur



Niveau des ballons du générateur



Façade Ouest du site



Départ extinction incendies des trémies de chargement

JEAN-CLAUDE FIES



Novalie
vue Nord -Est
depuis l'Avenue
Vidier

Novalie
vue Est depuis
la Colline de
la Pelado



Novalie
vue Nord -Ouest
Entrée de l'usine
depuis l'Avenue
Vidier

L'ACRONYME LEFIJI

Les approches différentes du même sujet ont donné envie, aux trois artistes invités, d'utiliser ensemble, leurs divers matériaux, afin d'explorer une dimension originale du site et de ses activités.

Pour cela, le traitement d'image sur ordinateur leur est apparu comme le moyen le plus efficace. Ils ont donc transformés leurs œuvres en fichier numérique, puis pioché dans ce livre d'images selon quelques règles simples de découpage, soit par des formes géométriques simples, soit par des formes courbes irrégulières.

L'association de ces formes fut réalisée de manière organisée ou aléatoire, en poursuivant un rythme, une association d'idée, voire en se référant à la construction de tableaux appréciés. Le résultat fut ensuite imprimé sur papier Ingres, l'impression étant parfois complétée à l'aquarelle ou au pastel. Comme ses nouvelles images n'appartenaient plus à aucun d'entre eux, ils décidèrent de les présenter sous l'acronyme LEFIJI, composé des deux premières lettres de leur patronyme :



LE - LEISER Hugues (photographie concrète et peinture abstraite)

FI - FIÈS Jean-Claude (peinture acrylique et pastels)

JI - JIMÉNEZ Pierre (photographie couleur, amoureux de l'instantané)



HUGUES LEISER



JEAN-CLAUDE FIÈS

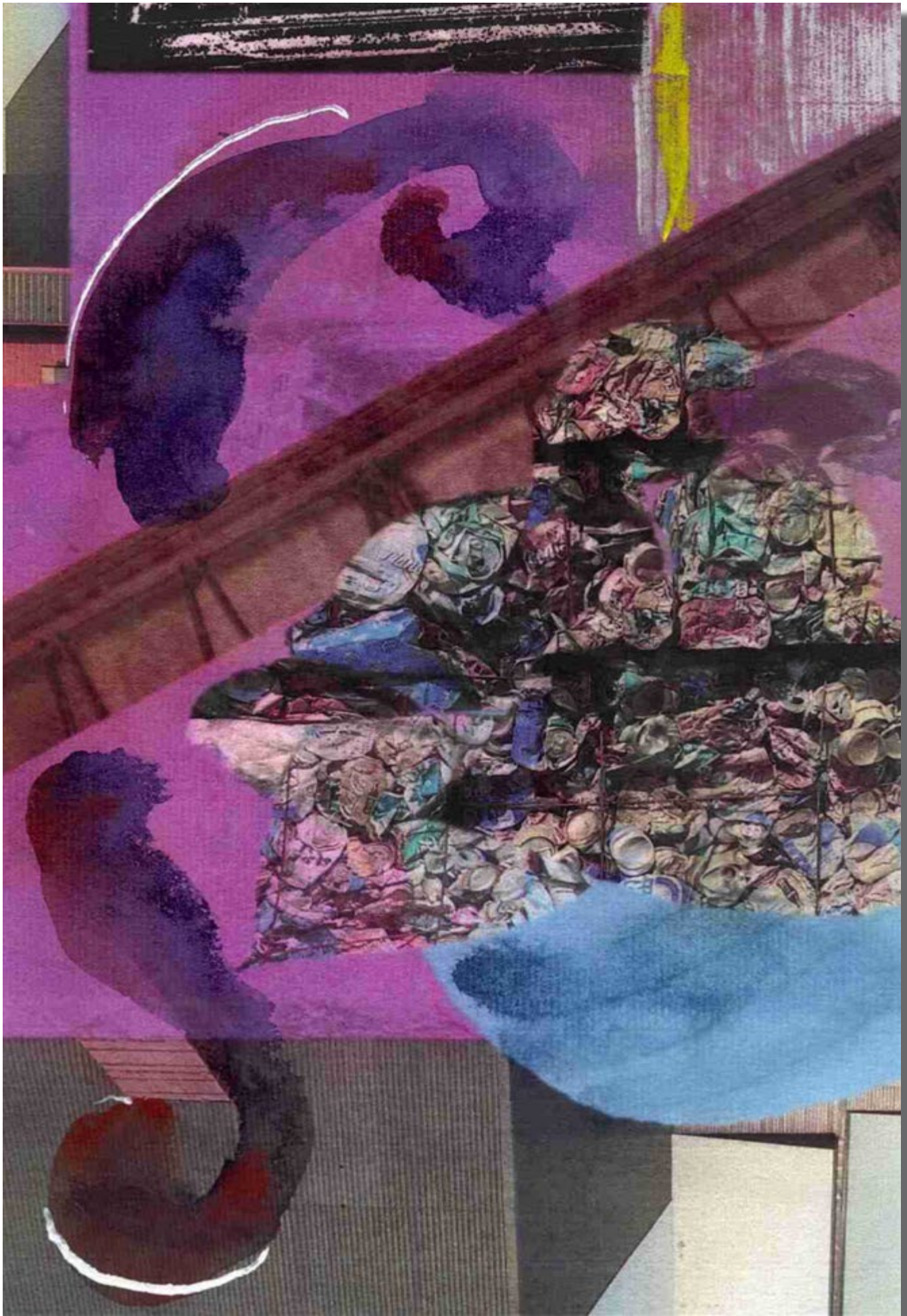


PIERRE JIMÉNEZ

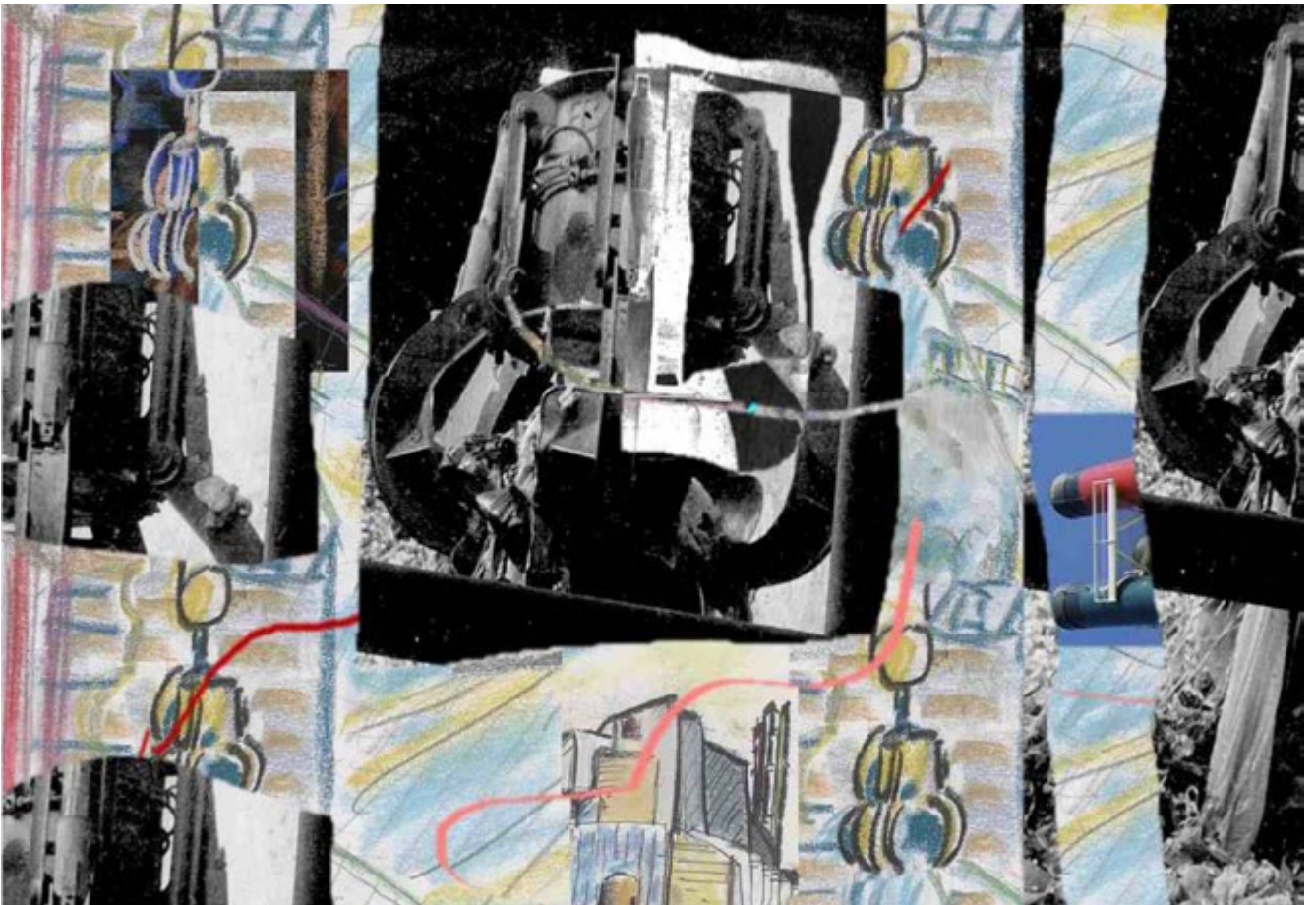
C'est ce travail collectif que je vous propose de découvrir au fil des pages qui suivent en ayant présent à l'esprit l'aphorisme du poète René Char : « *L'important ce n'est pas les preuves de son passage mais les traces. Seules les traces font rêver* »

À vous de rêver sur les traces laissées par les trois artistes !

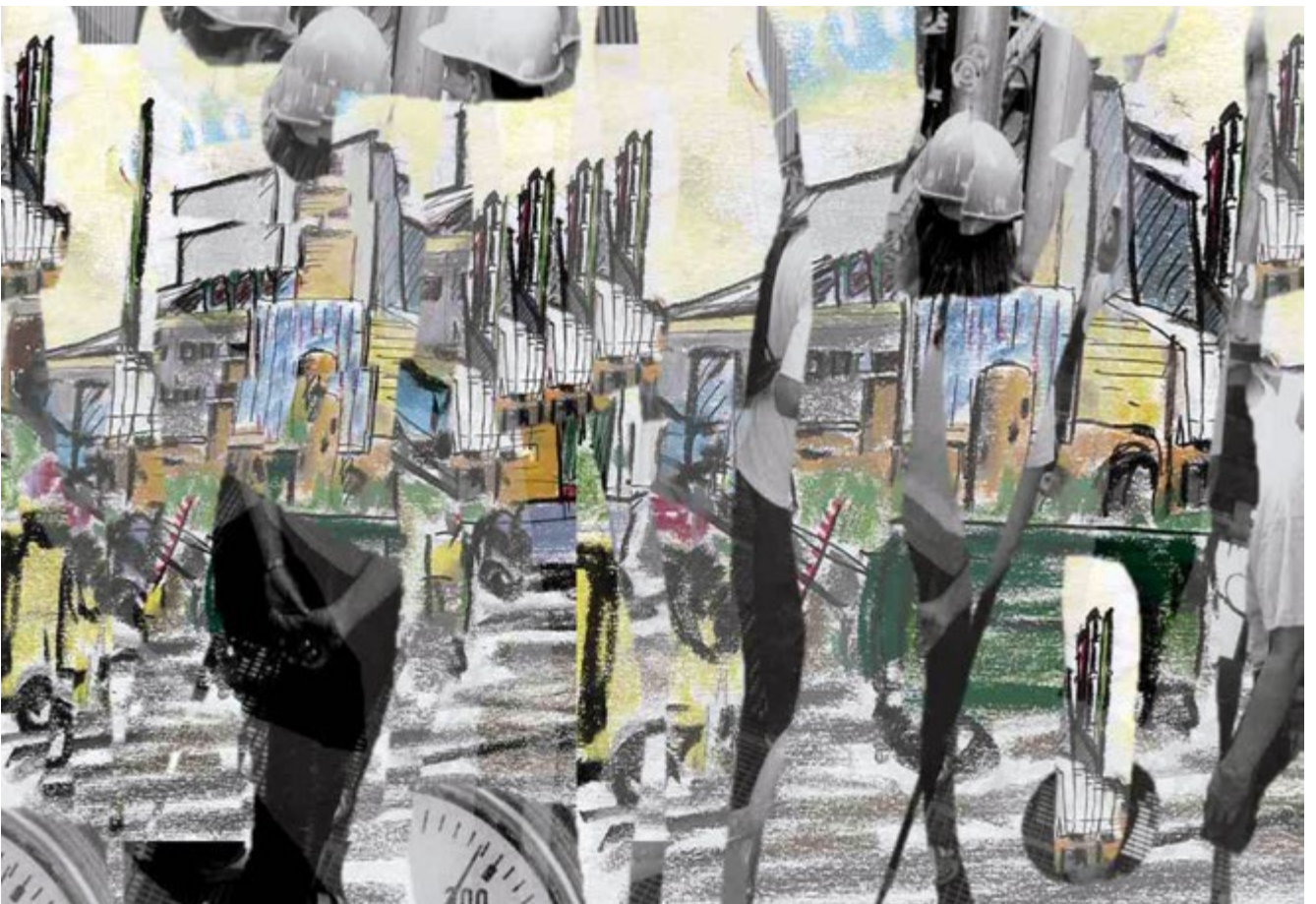
Pierre VERDET



LE BOUQUET



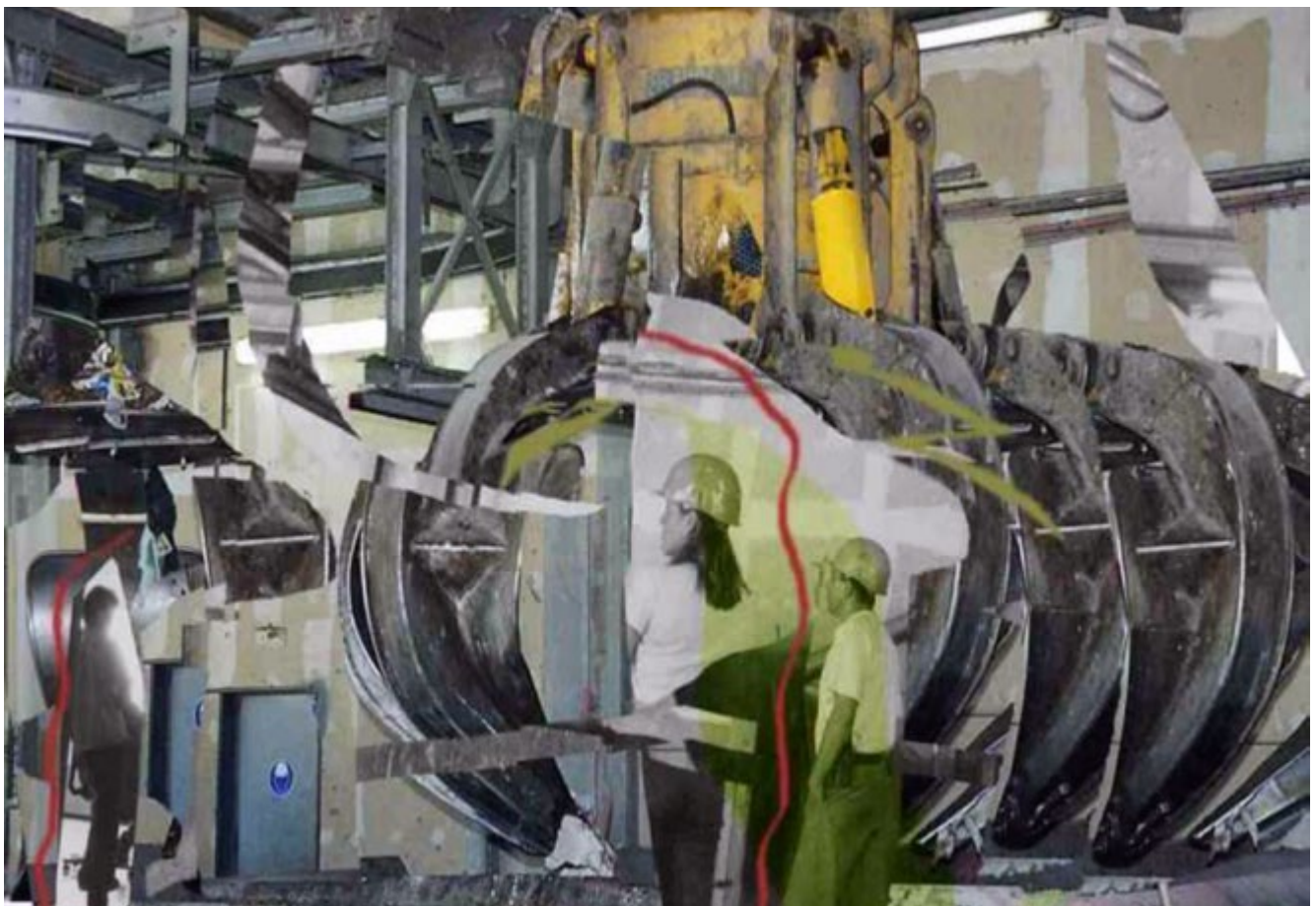
VOL À LA TIRE



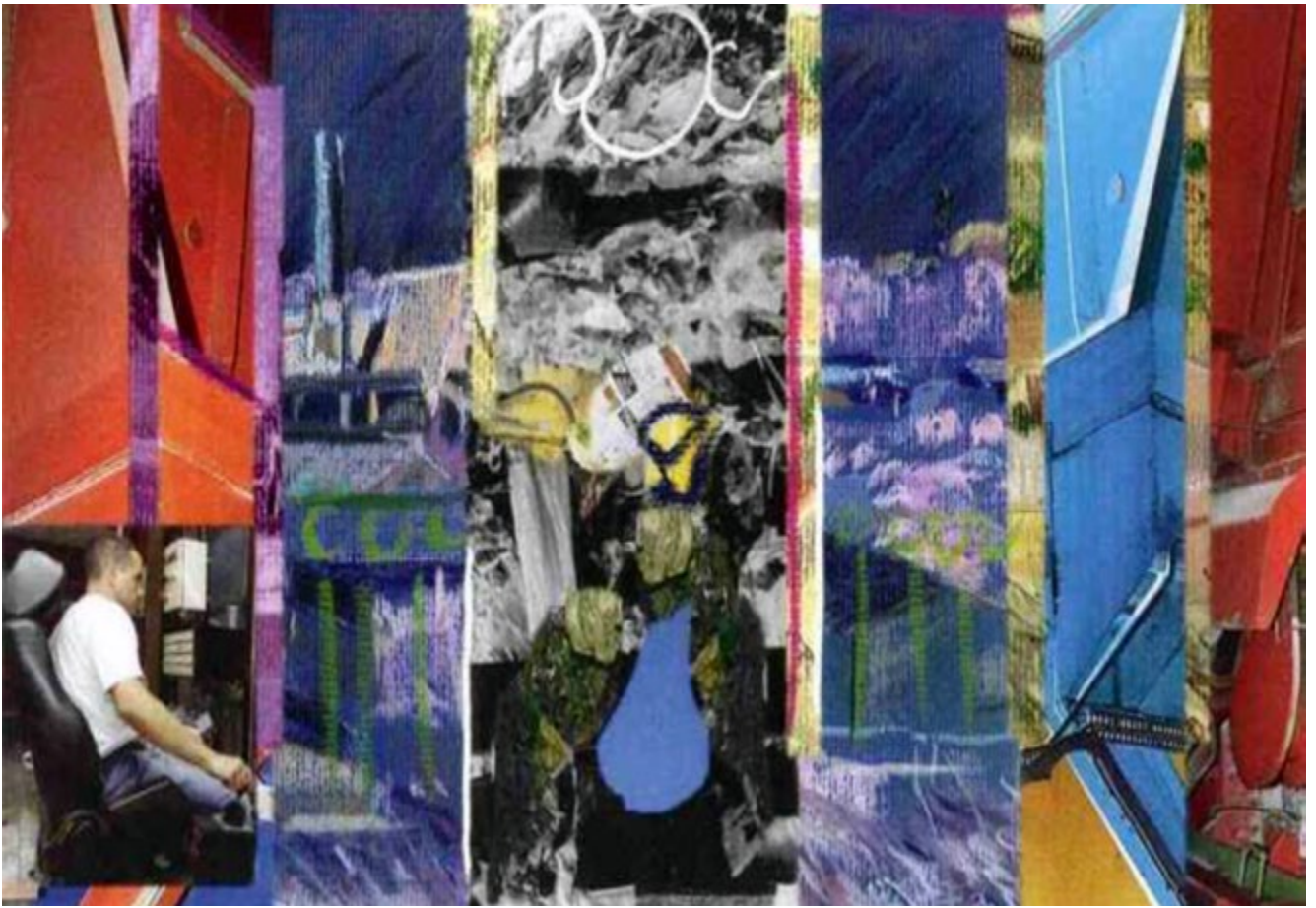
TOUT VA BIEN



200 À L'HEURE



ATTENTION



COUPÉE



HOMMAGE (À DUFY)





**SYNDICAT MIXTE POUR LA
VALORISATION DES DÉCHETS
DU PAYS D'AVIGNON**

649, Avenue Vidier - 84270 Vedène
04 90 31 57 40 - www.sidomra.com

